



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

25^e séance plénière

Mardi 7 octobre 2003, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 60 de l'ordre du jour et point 10 de l'ordre du jour (suite)

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/58/323)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/58/1)

M. Ivanou (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Ministre des affaires étrangères du Biélorus, M. Sergei Martynov, qui a prononcé une allocution la semaine dernière au débat général, a abordé plusieurs aspects importants sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies pendant l'année écoulée. J'aimerais aujourd'hui attirer l'attention des représentants sur quelques problèmes fondamentaux.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et sa déclaration du 23 septembre ne contiennent pas que des constatations. D'une certaine manière, il appelle à l'action, pour que les structures et les mécanismes de l'Organisation soient améliorés, pour que les activités de ses principaux organes soient réformées et pour que l'Organisation puisse mieux faire face aux menaces et aux défis du XXI^e siècle.

Le Biélorus considère la stabilité et le bon fonctionnement de l'Organisation comme impératifs pour éliminer la dictature, apaiser les relations

internationales et instaurer dans le monde un développement durable, juste et dynamique. C'est pourquoi nous approuvons l'intention du Secrétaire général de mettre en place un groupe de haut niveau, composé de personnalités éminentes, qui sera chargé de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, des recommandations sur la manière de réformer les institutions et les méthodes de travail de l'Organisation.

Cette année, l'Organisation des Nations Unies a dû mener ses activités dans le difficile contexte de la crise iraquienne, encore non résolue, des problèmes du Moyen-Orient et de la recrudescence du terrorisme international. Malheureusement, l'Organisation n'a pas su exploiter les capacités exceptionnelles dont elle dispose en matière de maintien de la paix. Le Secrétaire général a raison de dire que si le Conseil de sécurité ne regagne pas rapidement la confiance des pays, les États adopteront et mettront en oeuvre, chacun de leur côté, les mesures qu'ils jugeront appropriées pour assurer eux-mêmes leur sécurité. On observe d'ores et déjà une tendance à la fragmentation et à la décentralisation des systèmes de sécurité internationale.

Cela montre très clairement qu'il faut renforcer le rôle pivot de l'ONU dans le règlement collectif des problèmes les plus graves de notre temps. Nous pensons que, d'ici un an ou deux, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres parviendra enfin à des résultats et qu'il aura tracé les grandes lignes de la réforme du Conseil. Avec une représentation plus équitable, le Conseil sera à même de prendre des décisions plus justes.

Dans les circonstances actuelles, il est très important que l'ONU coordonne l'action entreprise par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme. Il importe aussi de raffermir le potentiel de l'Organisation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international et de former une vaste coalition internationale pour combattre le pire fléau de notre temps. Le Comité contre le terrorisme (CCT) créé par le Conseil de sécurité continue d'y contribuer grandement. La République du Bélarus souhaite intensifier la collaboration avec cette entité officielle, notamment pour recevoir des conseils sur le renforcement des capacités antiterroristes et bénéficier d'une assistance technique.

Pour aider à contrecarrer efficacement la menace terroriste, il conviendrait d'adopter des accords internationaux, notamment une convention générale sur le terrorisme international et la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous lançons un appel pour demander que des efforts accrus soient déployés afin de dissiper rapidement toutes les divergences qui subsistent autour des dispositions clefs de ces textes importants. Il ne faut pas oublier que nos désaccords à ce sujet font uniquement le jeu des terroristes.

Dans le même temps, la lutte mondiale contre la menace terroriste ne doit pas déboucher sur la restriction ou la violation des droits fondamentaux. À cet égard un rôle majeur revient à la Commission des droits de l'homme, l'ONU qui, comme le souligne à juste titre le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies, doit éviter d'être politisée et est tenue d'agir dans l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale.

Le Bélarus s'est toujours prononcé en faveur d'un règlement pacifique de la crise iraquienne. Mon gouvernement salue l'adoption des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, suite à un accord entre ses membres. La République du Bélarus est d'avis que c'est à l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient de coordonner les activités entreprises par la communauté internationale en Iraq afin d'y

normaliser la situation, de rétablir la souveraineté et de redresser l'économie du pays.

La création de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq arrive au bon moment pour permettre que les complexes problèmes humanitaires, économiques, politiques et autres du pays soient réglés sous l'égide de l'ONU.

Nous constatons avec satisfaction que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale prennent une part de plus en plus active dans le règlement des problèmes du continent africain. Grâce aux efforts de l'Organisation, les conditions indispensables à une normalisation progressive de la situation au Libéria sont désormais réunies, des progrès ont été enregistrés vers la création d'un Gouvernement de transition en République démocratique du Congo, tandis que le processus de paix avance en Côte d'Ivoire. Tout cela n'aurait jamais été accompli sans les efforts de maintien de la paix de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et des autres organisations régionales. Nous nous félicitons de cette tendance, qui montre que les Gouvernements et les peuples africains s'emploient à prendre en charge le destin de leur continent.

Nous appuyons les mesures prises cette année par le Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement pacifique au Moyen-Orient. Nous appuyons les négociations à six parties qui se tiennent à Beijing dans le but de maintenir la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Nous appuyons également le règlement de la question de Chypre.

Dans la majorité des cas, les conflits trouvent leur origine dans l'inégalité du développement économique et, partant, dans le chômage, le faible niveau d'éducation, la pauvreté et la maladie. L'ampleur de la faim, de l'indigence, de l'analphabétisme et des épidémies dans le monde alimente l'extrémisme dans les conflits armés et la prolifération des groupes terroristes. Ce n'est qu'en appuyant le progrès économique et social que l'on parviendra à préserver la paix et la sécurité internationales. Voilà pourquoi il est si important d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement définis dans la Déclaration.

La communauté internationale accorde une attention particulière à l'accomplissement des tâches convenues dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il est selon nous indispensable que les institutions spécialisées, les

fonds et autres programmes du système des Nations Unies, ainsi que les États donateurs, prennent, de concert avec l'Union africaine et les Gouvernements africains, des mesures d'ensemble visant à réaliser au plus vite les objectifs et les missions du NEPAD. Cela permettrait également de faire un pas considérable vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes convaincus que, pour continuer à avancer dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, il est essentiel d'accentuer la coopération entre les organes de l'ONU et les institutions de Bretton Woods, tout en utilisant davantage le potentiel offert par les institutions financières internationales. Il est essentiel que les réunions de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods se poursuivent afin d'étudier les mesures à prendre conjointement pour résoudre les grands problèmes économiques, sociaux et environnementaux de notre époque.

Enfin, le budget-programme de l'ONU pour l'exercice 2004-2005, qui sera élaboré durant la présente session, devra adopter une dimension stratégique pour tenir compte des priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire. Il s'agit selon nous d'une condition préalable pour renforcer le partenariat mondial dans le domaine du développement et pour obtenir des résultats tangibles d'ici à 2005, date à laquelle doit se tenir la conférence d'examen de la Déclaration du Millénaire, sur la base du rapport quinquennal du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire.

M. Balestra (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général pour ses deux rapports exhaustifs et utiles sur l'activité de l'Organisation et l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Ces rapports montrent clairement les progrès réalisés dans tous les domaines d'activité des Nations Unies, et il est à présent vital de déterminer les aspects qui doivent être examinés davantage pour l'action future de l'Assemblée générale.

Le processus de mondialisation en cours, qui a commencé au siècle dernier, a déjà engendré un certain nombre de bienfaits pour l'humanité même si les résultats déjà obtenus, en particulier dans la lutte

contre la pauvreté et le sous-développement, sont loin de répondre à nos attentes.

En outre, nous faisons face à des défis nouveaux et dangereux. Outre la mondialisation économique et technologique, il y a la mondialisation du terrorisme, de la criminalité organisée, des pandémies et de la pollution. Tous ces facteurs représentent une menace constante à la communauté internationale. Aucun être humain n'est à l'abri d'attentats terroristes. Tous les individus peuvent être des victimes potentielles d'une nouvelle pandémie. Aucun pays ne peut être sûr d'éviter de voir sur son sol se développer directement ou indirectement, des activités criminelles organisées et il n'existe aucun espace dans l'air, sur terre et dans les mers, exempt du risque de pollution ou de catastrophe naturelle.

Saint-Marin partage l'avis du Secrétaire général qui identifie le renforcement de la coopération comme le seul instrument dont dispose la communauté internationale pour faire face aux aspects destructeurs de la mondialisation et les surmonter. Les gouvernements sont responsables du bien-être de leurs citoyens et doivent être conscients du fait que des politiques et stratégies nationales ne suffisent plus pour garantir un avenir prospère à leur population et qu'ils doivent donc agir dans un contexte plus large, au-delà des frontières nationales et régionales. Aujourd'hui et plus que jamais, le monde a besoin du multilatéralisme.

Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 61 de son rapport sur l'activité de l'Organisation, le terrorisme « demeure une menace de taille à la paix et à la sécurité internationales » et nous devons le combattre à tout moment. La communauté internationale a également besoin de comprendre les causes du terrorisme pour pouvoir réagir de façon efficace aux situations qui conduisent à l'apparition de tels phénomènes. Le terrorisme n'est pas l'arme d'une région, d'une culture, d'une religion ou d'un groupe socioéconomique particulier, mais une stratégie qui apparaît dans toutes les civilisations et sociétés humaines.

Si la condamnation universelle du terrorisme doit rester ferme et inflexible, les motivations du terrorisme doivent être analysées avec soin dans leur contexte spécifique. Le respect des droits humains, des libertés fondamentales et de l'état de droit reste fondamental dans la lutte contre le terrorisme. Ces

principes ne peuvent être ignorés quelles que soient les circonstances, y compris en temps de guerre.

La prévention et le règlement des conflits et les dispositions en matière d'assistance aux populations sortant d'un conflit restent l'un des engagements les plus difficiles pour l'Organisation. Comme le rappelle le Secrétaire général, la résolution récemment adoptée par l'Assemblée générale sur la prévention des conflits armés donne à l'Organisation un mandat fort, non seulement pour poursuivre, mais également pour élargir et intensifier ses activités de prévention des conflits. Saint-Marin estime que davantage de ressources doivent être consacrées aux programmes et projets visant à prévenir les conflits. Un système visant à renforcer la coopération internationale doit être opérationnel dans les pays à risques. Les Nations Unies doivent avoir la capacité d'intervenir immédiatement. L'histoire nous apprend que des désaccords peuvent conduire au fil du temps à des conflits insolubles.

Il est très difficile d'évaluer les résultats obtenus par cette Organisation dans cet important domaine d'action. Les échecs des Nations Unies sont très visibles mais les réussites déjà obtenues dans la mise en oeuvre de mesures de prévention des conflits ne sont pas toujours mises en valeur et semblent donc évidentes pour tous. Cela est une erreur car l'on pourrait croire que le succès va de soi.

Malheureusement, il semble clair que la communauté internationale s'efforce plus de répondre aux conséquences tragiques des conflits armés que d'essayer de les éviter. C'est dans l'intérêt de tous de renverser cette tendance car traiter uniquement des conséquences dramatiques et tragiques d'une guerre et ne pas avoir tenté de l'éviter est moralement inacceptable et beaucoup plus coûteux. Nous devons rejeter le vieux dicton qui dit qu'« il est plus difficile de trouver de l'argent pour acheter le médicament que pour acheter le cercueil ».

Le développement d'une politique de prévention des conflits doit devenir une priorité majeure pour les Nations Unies à travers le renforcement du dialogue international, la création de mécanismes appropriés de règlement pacifique des conflits et le suivi constant des engagements internationaux.

Saint-Marin a toujours appuyé le programme de réforme du Secrétaire général et se félicite des grands progrès déjà réalisés au sein de notre Organisation en vue de la rendre plus active et plus efficace.

L'engagement dont fait montre le Secrétaire général doit être également celui des États Membres. Nos gouvernements doivent réaliser le programme des réformes. Saint-Marin estime qu'une réforme des méthodes de travail de l'Assemblée générale est un élément vital garantissant l'efficacité de l'Organisation. Ma délégation a fait plusieurs propositions concrètes et se tient prête à coopérer avec le Groupe de travail ad hoc afin que l'Assemblée générale puisse retrouver l'importance que lui confère la Charte.

La meilleure façon de renforcer l'Organisation est de faire connaître ses activités dans le monde. Malheureusement, les médias nationaux et locaux ne consacrent pas suffisamment d'attention aux activités de l'Organisation et encore moins à celles de l'Assemblée générale. Notre Organisation est souvent considérée comme ne comprenant que le Conseil de sécurité et trop souvent, les activités importantes de l'Assemblée générale ne donnent lieu qu'à une couverture marginale, ou sont parfois même ignorées. Il est vital d'assurer une diffusion plus complète de l'information sur les résultats de l'action de l'Assemblée générale. Nous ne pouvons sous-estimer l'importance de cet organe – le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, je voudrais exprimer ma satisfaction pour le nouveau modèle opérationnel et la nouvelle structure organisationnelle du Département de l'information. Cela contribuera à accroître sa capacité à diffuser des informations et à améliorer l'image des Nations Unies dans le monde.

M. Heinbecker (Canada) : Le Canada désire se faire l'écho de la déclaration que l'Australie a faite à propos de ce point au programme en son nom, en notre nom et au nom de la Nouvelle-Zélande.

Ma délégation a des commentaires additionnels à formuler sur une question qui préoccupe profondément le Gouvernement du Canada.

Pendant la dernière décennie, nous avons été témoins d'horreurs qui ont fait tourner en dérision cette exclamation maintes fois entendue de notre part, « Jamais plus ». La communauté internationale n'a pas bougé pendant que des civils innocents se faisaient massacrer au Rwanda et en Bosnie.

(l'orateur poursuit en anglais)

Si l'ONU veut être utile à l'avenir – et être perçue comme telle par les peuples pour lesquels la Charte a été rédigée –, elle ne peut ignorer des atrocités au motif que certains d'entre nous insistons sur une interprétation étroite de la notion de souveraineté.

M. Fall (Sénégal), Vice-Président, assume la présidence.

Soyons clairs. Une intervention militaire est rarement justifiable. Cependant lorsque des gouvernements ne peuvent ou ne veulent pas protéger la vie de leur population, ce qui est leur devoir primordial, ou quand eux-mêmes commettent des atrocités contre leur propre population, la responsabilité de protéger celle-ci incombe alors, temporairement, à la communauté internationale.

Alors que nous examinons la réforme de l'Organisation des Nations Unies, sa mission et son architecture, comme le propose le Secrétaire général, nous devons, comme il l'a lui-même indiqué, traiter de cette question particulièrement cruciale et lui trouver une solution. Rien de moins que l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies et son avenir ne dépendent autant de notre action.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Secrétaire général de ses rapports et de sa déclaration du 23 septembre à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation. Ces rapports brossent un tableau mitigé des progrès et des revers de l'Organisation face aux défis qu'elle doit relever, avec la communauté internationale en général, pour construire un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Nous souscrivons globalement à l'analyse du Secrétaire général sur les menaces qui existent actuellement contre la paix et le développement.

Plusieurs de ces menaces préoccupent directement le Guyana et la Communauté des Caraïbes en général, telles que celles que représentent le trafic d'armes légères, le trafic de stupéfiants et de nouvelles tendances inquiétantes en matière de criminalité. Conjugées avec les dangers plus fondamentaux que créent la pauvreté chronique, le chômage, des systèmes de protection sociale insuffisants et un climat économique extérieur défavorable, ces menaces mettent sérieusement en péril la démocratie et la stabilité de la région. Des mesures préventives s'imposent donc pour empêcher nos sociétés d'être gagnées par l'instabilité sociale et politique.

Les menaces que j'ai évoquées touchent dans une large mesure nos pays dans le cadre d'un réseau plus large de problèmes qui affligent notre continent et le reste du monde. Le terrorisme international reste un danger pour la paix et la sécurité mondiales, ainsi que pour le développement. Il faut le combattre grâce à une coopération de tous les États. Mon gouvernement, en dépit de ses ressources limitées, fait son possible pour s'acquitter de toutes ses obligations au titre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, mais l'appui de la communauté internationale reste indispensable au succès de nos efforts. La démarche constructive adoptée par le Comité contre le terrorisme doit être encouragée, et notre lutte actuelle contre ce fléau doit être étayée par une compréhension profonde de tous les facteurs qui y contribuent, et notamment de ses causes profondes.

Si notre région a eu la chance de se voir épargner les pires horreurs des troubles internes et des guerres civiles, nous ne laissons pas d'être profondément perturbés par les souffrances subies par les populations d'autres régions frappées par un conflit. Dans beaucoup de cas, les victimes sont des civils innocents, essentiellement des femmes et des enfants. En revanche, nous trouvons encourageants les progrès réalisés en Afrique vers le règlement des conflits qui ont ravagé et ravagent encore le continent, et le rétablissement de conditions propices à une paix et à un développement durables, et ce dans le cadre de l'Union africaine et d'instruments tels que le NEPAD. Le rôle joué dans ce processus par les pays africains eux-mêmes est à saluer. Ces efforts méritent un appui sans faille de la communauté internationale. Cette expérience et d'autres nous enseignent, de l'avis de mon pays, l'importance permanente du rôle que jouent les organisations et les mécanismes régionaux dans la promotion de la paix et du développement internationaux. Nous nous félicitons de cette coopération continue entre l'ONU et les organisations régionales.

Trois ans après l'adoption de l'historique Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), les résultats obtenus, comme les perspectives d'avenir, sont décidément mitigés. La lutte contre la pauvreté reste notre défi le plus redoutable. On nous dit qu'en moyenne, la communauté internationale – grâce aux progrès enregistrés dans quelques grands pays – a une chance d'atteindre l'objectif de la réduction de moitié du taux de pauvreté d'ici à 2015. En même temps, le

Secrétaire général note que le tableau est beaucoup plus alarmant au niveau des pays, 37 des 67 pays sur lesquels on dispose de données ayant enregistré un accroissement de la pauvreté dans les années 90.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général face au manque de succès des efforts pour faire régresser le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. On n'insistera jamais assez sur la nécessité de maintenir des coûts raisonnables d'accès aux médicaments et aux traitements, notamment pour ceux qui, dans les pays en développement, souffrent du VIH/sida. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est, à cet égard, un instrument important, qui doit disposer de ressources suffisantes pour pouvoir relever ce défi. Nous exhortons donc la communauté internationale à augmenter ses contributions au Fonds.

L'allègement de la dette, l'aide publique au développement et le commerce représentent des éléments essentiels du partenariat mondial pour le développement, huitième Objectif du Millénaire pour le développement, lui-même critique pour la réalisation de ces objectifs. Cependant, le fardeau de la dette que continuent de devoir porter de nombreux pays en développement, l'insuffisance des montants de l'aide publique au développement et les incertitudes qui affligent le système commercial mondial conspirant actuellement contre la réalisation de ces objectifs. Des mesures rapides d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, dans sa version renforcée, constituent, par conséquent, les clefs essentielles de tout progrès dans ce domaine, tout comme la concrétisation des engagements pris à Monterrey et Johannesburg en matière d'aide publique au développement.

L'échec de la récente conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún montre que la communauté internationale est encore loin d'honorer les engagements pris à Doha de faire du développement et des intérêts des pays en développement le centre des négociations de l'OMC. En revanche, il est l'occasion de se concentrer davantage sur la consolidation du lien vital entre commerce et développement. Nous pensons que l'ONU peut et doit jouer un rôle clef à cette fin, dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et du processus préparatoire de la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI).

Je voudrais citer ici la conclusion du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation :

« En dépit de ses imperfections, l'ONU continue à incarner les aspirations des peuples du monde entier à un monde juste où règne la paix. »
(A/58/1, par. 248)

Les événements de l'année écoulée ont confirmé qu'il n'existerait aucune solution viable de remplacement à l'ONU. C'est particulièrement le cas pour des petits pays comme le mien, pour lesquels l'ONU demeure indispensable à la promotion de la paix et du développement. L'interdépendance croissante des pays et des populations amenée par la mondialisation ne fait que souligner la nécessité de renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale.

À cet égard, je voudrais réitérer ce qu'a dit le Président du Guyana dans son allocution à l'Assemblée, le 25 septembre, au cours du débat général qui vient de se terminer :

« Le succès de la coopération internationale et du système des Nations Unies sera déterminé par la façon dont l'Organisation réagira aux intérêts et aux préoccupations non seulement des plus puissants mais des moins puissants, non seulement des plus riches, mais surtout des pauvres. » (A/58/PV.12, p. 4)

Ma délégation est fermement convaincue que les aspirations de l'humanité à la paix, à la sécurité et au développement ne sauraient être réalisées sans une participation effective de tous les États aux affaires mondiales. L'application des principes démocratiques, qui devient, heureusement, la norme dans la plupart des pays, doit être étendue aux conseils internationaux chargés de décider de nos destinées communes. Nous appuyons donc vigoureusement l'appel du Secrétaire général à un rôle plus important des pays en développement dans la prise de décisions mondiale. Il faudra pour cela une réforme plus fondamentale de l'ONU – et d'ailleurs de tout le système multilatéral – que ce que nous avons vu jusqu'à présent.

À cet égard, nous notons avec intérêt la proposition du Secrétaire général visant à créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes. Nous espérons que ce groupe sera très représentatif des expériences et perspectives diverses, y compris celles des petits États. On constatera cependant que rien ne peut remplacer la volonté politique des États Membres

de prendre les décisions nécessaires pour moduler et adapter le système multilatéral aux réalités actuelles. L'Assemblée doit donc continuer à rechercher des moyens de renforcer son rôle et celui de l'ensemble de l'Organisation, conformément à la Charte.

Je conclus en rappelant la déclaration faite par le Président de l'Assemblée, M. Julian Hunte, à l'ouverture de la cinquante-huitième session, lorsqu'il a exprimé le souhait que cette session soit orientée vers l'action et que des décisions y soient mises en oeuvre. Le Guyana partage son engagement et appuiera ses efforts en la matière. Nous sommes conscients du fait que l'action requise de cette Assemblée devrait aller au-delà de la simple adoption de résolutions et de déclarations, ou même de programmes d'action. La mise en oeuvre pleine et effective des engagements pris au Sommet du Millénaire et aux conférences et sommets des Nations Unies est de la plus haute importance. C'est à nous tous qu'il appartient de mettre au point les mécanismes et de mobiliser les moyens nécessaires pour transformer nos objectifs convenus en une réalité tangible pour les peuples du monde.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son accession à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et l'assurer de l'appui de l'Ouganda.

Je félicite le Secrétaire général pour son excellent rapport. En raison des limites de temps, je ne parlerai que de quelques questions.

L'ONU, en vertu de la Charte, assume la responsabilité fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité. L'Ouganda appuie les mesures visant à renforcer son rôle dans ce domaine, en particulier la proposition qui a été faite de mettre en place un groupe d'experts chargé d'examiner les menaces pesant actuellement sur la sécurité et de trouver le meilleur moyen d'y répondre par une action collective.

Pour remédier aux conflits, notamment par le biais de mesures préventives, notamment sur le continent africain, nous demandons un renforcement des organisations régionales et sous-régionales de façon à ce qu'elles puissent renforcer leurs capacités de réagir rapidement face à des crises. L'ONU agirait plus efficacement par le biais de ces organisations, lesquelles auraient finalement la responsabilité de gérer les conflits.

S'agissant du maintien de la paix, l'Ouganda se félicite du vigoureux mandat confié à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo au titre du Chapitre VII de la Charte, pour faire face au conflit qui sévit dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, surtout dans l'Ituri et les Kivus. Nous assurons également le Gouvernement de transition de Kinshasa de notre appui total. Si l'État fonctionne dans cette partie de la République démocratique du Congo, cela répondra à nos préoccupations en matière de sécurité. À cet égard, il faut accorder un appui total à l'ONU et à la Conférence sur les Grands Lacs parrainée par l'Union africaine qui doit se tenir en juin prochain en Tanzanie.

Il faut lutter contre le terrorisme qui menace toutes les nations sans exception. Nous avons tous dû subir des fouilles embarrassantes et déshumanisantes dans des aéroports à cause de menaces terroristes. Tout l'argent et toutes les ressources consacrés à la lutte contre le terrorisme pourraient servir à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi nous appuyons le Comité contre le terrorisme. Nous appelons la communauté internationale à aider les nations qui ont été victimes d'attentats terroristes, comme l'Ouganda par exemple, à renforcer leurs capacités et à mettre à leur disposition des ressources leur permettant de réagir efficacement aux menaces terroristes.

La mise en place d'un partenariat mondial en faveur du développement a été au centre des intérêts de l'Ouganda. En tant que pays pauvres très endetté (PPTE), nous traitons des questions de commerce par des politiques spécifiques axées sur les flux d'aide en élaborant des politiques macroéconomiques qui ont permis à l'Ouganda de progresser dans le domaine de l'allègement de la dette afin de parvenir au point de décision relatif aux PPTE.

Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport, nous utilisons les recettes de l'allègement de la dette pour accroître l'éducation primaire, selon les Objectifs du Millénaire pour le développement. Mais nous sommes encore en proie à des difficultés qui ralentissent nos progrès.

La baisse du prix des produits de base et les subventions agricoles pratiquées dans les pays développés comptent parmi les facteurs qui sapent les efforts que nous faisons pour maintenir les ratios dette-

exportation inférieurs à 150 %, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le cadre du Consensus de Monterrey, nous avons convenu du principe de la maîtrise. L'élimination de la pauvreté est le pilier du programme de développement de l'Ouganda. Nous avons, avec l'aide des donateurs internationaux, mis au point un Plan d'action global d'élimination de la pauvreté pour remédier à ce problème sous tous ses aspects. Nous avons besoin de plus de ressources pour continuer la mise en oeuvre de ce programme, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. L'aide publique au développement (APD) reste donc un aspect important de notre processus de développement, et nous demandons à nos partenaires d'honorer leurs engagements et d'augmenter l'APD à 0,7 % de leur produit national brut.

L'Ouganda est déterminée à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et, avec l'aide de nos partenaires du développement, nous comptons maintenir notre élan actuel.

M. Chidumo (Mozambique) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer à cet important débat de l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation et sur la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur ces sujets critiques, ainsi que de l'allocation qu'il a prononcée au début du débat général. Tant le rapport que l'allocation présentent des évaluations globales de la situation dans laquelle se trouve l'ONU à l'heure actuelle, des défis qu'elle doit relever et des recommandations pour l'avenir.

Ces derniers temps, l'ONU s'est trouvée à la croisée des chemins. Encore une fois, l'Organisation a été mise à l'épreuve par des exigences et des défis croissants, devant faire face à une multiplicité de tâches relevant de plusieurs domaines, notamment la paix et la sécurité, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire, le droit international et l'environnement.

Les événements récents survenus dans le domaine de la paix et de la sécurité ont posé de nouveaux défis à l'ONU et au multilatéralisme. Le consensus et la coopération qui existent à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme, comme l'indique la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité qui a forgé la détermination de la communauté internationale à lutter collectivement contre le terrorisme et place

l'Organisation des Nations à l'avant-garde de l'action mondiale, ont été mis à l'épreuve par de nouveaux défis au multilatéralisme et à la sécurité collective.

D'autre part, les progrès dans l'application de la Déclaration du Millénaire et notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement ont été lents, ce qui laisse planer le doute quant à leur réalisation en temps voulu. Le Secrétaire général note dans son rapport ce qui suit :

« dans le domaine de la paix et de la sécurité notamment, le consensus exprimé ou impliqué dans la Déclaration semble maintenant moins solide que trois ans auparavant. Dans le domaine du développement par contre, un consensus plus fort a été forgé mais des doutes sérieux subsistent quant à la question de savoir si les États Membres sont suffisamment déterminés pour y donner suite. Dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, il existe un risque que nous abandonnions certains des acquis importants obtenus au cours de la précédente décennie ». (*A/58/323, par. 3*)

Ces questions peuvent être examinées avec la volonté politique nécessaire. Nous devons tout faire pour renverser le cours des événements qui ne peut que troubler, notamment s'agissant de la question de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

En Afrique, si l'on reconnaît que les conflits continuent de saper les efforts en vue du développement durable du continent, on reconnaît également que les Africains s'acquittent petit à petit de leurs responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la stabilité sur le continent. Cela est particulièrement pertinent, étant donné que la presque totalité des conflits ravageant l'Afrique aujourd'hui découlent de conflits anciens qui n'ont pas été réglés globalement au fil du temps, ou bien il s'agit de conflits en apparence nouveaux dont les causes profondes sont susceptibles d'être liées à ceux qui n'ont pas encore été réglés. Cela laisse entendre qu'une fois que les conflits actuels auront été abordés, le continent sera en bonne voie sur le plan du développement et de l'application des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La création du Conseil de la paix et de la sécurité, organe important de l'Union africaine chargé d'examiner les questions liées à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits contribuera sans

nul doute aux efforts collectifs qui sont actuellement déployés sur le continent. Par conséquent, la communauté internationale doit continuer de se concentrer sur le principe d'un examen collectif et prompt de l'ensemble des menaces nouvelles et anciennes, directes et indirectes à la paix et à la sécurité internationales.

Même si nous reconnaissons que la priorité doit être accordée à un groupe de menaces à un moment donné, l'histoire nous rappelle que l'incapacité d'agir à l'échelle mondiale contre les menaces à la paix sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations risque d'affecter au bout du compte notre programme de sécurité commun. Par conséquent, notre programme de sécurité doit continuer de refléter la nature mondiale de ces menaces. Notre programme de sécurité collective ne sera couronné de succès que si nous oeuvrons dans le cadre de l'ONU. Pour ces raisons, il nous faut renforcer l'ONU, notamment l'Assemblée générale, en vue de lui permettre de retrouver la confiance des États Membres et de l'opinion publique mondiale.

Les réformes tant attendues de l'Organisation doivent être perçues sous cet angle. La composition actuelle du Conseil de sécurité reste prisonnière du passé et ne reflète pas les réalités géopolitiques du XXI^e siècle. En particulier, le Conseil de sécurité n'accorde pas une représentation qualitative et quantitative suffisante aux pays en développement au sein de cet organe crucial de l'ONU. Par conséquent, tant que cette question ne sera pas examinée, les décisions du Conseil continueront d'être perçues comme reflétant principalement les intérêts de ceux qui ont tiré profit de sa composition actuelle. Les États Membres sont priés de faire preuve d'esprit d'initiative en prenant une décision sur cette question, qui est inscrite à l'ordre du jour depuis plus d'une décennie. Il ne faut pas blâmer l'Assemblée générale si elle est inefficace et inutile concernant des questions que seuls les États Membres peuvent résoudre.

L'Assemblée générale, organe démocratique qui reflète l'ensemble des Membres de l'ONU, a subi une érosion graduelle de ses pouvoirs. D'importantes questions y sont discutées et des résolutions adoptées, souvent sur la base du plus petit dénominateur commun, d'où l'attention minimale ou pratiquement nulle qu'elles recueillent à l'extérieur des murs de la salle de l'Assemblée générale. L'ONU et l'Assemblée générale, en particulier, ne peuvent être que ce que les

États Membres veulent qu'elles soient. Voilà pourquoi la responsabilité des résultats et de la pertinence de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU incombe aux seuls États Membres. Aucune réforme ne pourra remédier à cet état de choses, tant que ceux qui sont en position de décider semblent déterminés à entraver les travaux que nous sommes tous censés imiter.

La réalisation dans leur intégralité des Objectifs du Millénaire pour le développement demeure la tâche fondamentale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes particulièrement troublés par les tendances actuelles indiquant que de nombreux pays en développement sont à la traîne dans cette noble tâche et qu'au rythme actuel, ces pays ne seront pas en mesure de réaliser ces objectifs. La réalisation de ces derniers à l'échelle planétaire exige un partenariat et une coopération mondiales entre tous les pays du monde. Nous exhortons la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire aux pays en développement, et notamment aux pays les moins avancés, y compris des niveaux suffisants d'aide publique au développement et d'investissement étranger direct, afin de permettre à ces derniers de prendre le train en marche sur le plan du développement socioéconomique.

Nous félicitons le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour entreprendre les réformes destinées à aligner l'institution sur cette tâche cruciale. Pour les pays en développement, l'appui de l'ONU à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est d'une importance capitale. Nous encourageons par conséquent le système des Nations Unies à continuer d'appuyer les gouvernements dans leurs efforts visant à intégrer les objectifs dans des stratégies et des programmes de développement national. En outre, dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement il faut tenir compte des stratégies de développement régional. En Afrique, par exemple, le NEPAD demeure le cadre de la réalisation de ces objectifs. C'est pour cette raison que le NEPAD doit être appliqué et que les promesses de soutien de nos partenaires du développement doivent être tenues à temps.

Nous nous félicitons également de l'ensemble des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de mettre l'Organisation au service de ses États Membres. Les réformes en cours ont largement contribué à mettre l'Organisation à l'avant-garde de la lutte pour l'élimination de la pauvreté et contre le VIH/sida, le

paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses. Pour que les réformes institutionnelles de l'ONU aboutissent, elles doivent s'efforcer de donner une forme concrète aux décisions de l'Assemblée générale. Par exemple, l'affectation de ressources aux programmes et organes de l'ONU devrait se faire conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale. D'un autre côté, il est nécessaire de doter l'Organisation du meilleur personnel possible. En déployant ces efforts et en partant de l'hypothèse que de nouveaux recrutements seront opérés, il faudra accorder une attention et une priorité suffisantes aux candidats de pays non représentés ou sous-représentés, comme le préconisent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

L'ONU demeure la seule organisation mondiale légitime largement reconnue et bénéficiant de beaucoup de confiance et de respect sur le plan international. Comme le Président Chissano l'a déclaré récemment devant cet organe :

« C'est par le biais de l'Organisation des Nations Unies que nous parviendrons à conférer à nos actions la légitimité tant désirée face aux problèmes d'intérêt commun, dont les menaces à la paix et à la sécurité, et aux défis posés par le développement durable, le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses ». (A/58/PV.9, p. 4)

Rien ne peut remplacer les démarches multilatérales et la responsabilité collective face aux défis mondiaux. Ce n'est que par une action commune et collective que nous pouvons garantir l'efficacité et une vision commune permettant à l'ONU de s'acquitter de ses obligations au titre de la Charte.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Secrétaire général de ses rapports sur l'activité de l'Organisation et sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Les rapports ont examiné les travaux réalisés dans différents domaines par notre Organisation au cours de l'année écoulée et ont mis l'accent sur les défis qui doivent encore être relevés. Ils contiennent de nombreuses idées qui incitent à la réflexion. Nous devons examiner ces deux rapports avec une attention toute particulière. Permettez-moi maintenant de faire quelques remarques à propos de ces deux rapports.

Le premier traite du rôle des Nations Unies. Dans son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général a indiqué que le mécanisme de sécurité collective est la meilleure réponse aux défis tant anciens que nouveaux. Cet avis est sans doute partagé par la vaste majorité des États Membres. Au cours du débat général de la présente session, pratiquement tous les pays ont affirmé le rôle irremplaçable joué par les Nations Unies dans les affaires mondiales actuelles et la nécessité de maintenir et de renforcer l'ONU. L'évolution de la situation internationale au cours de l'année écoulée a montré qu'une démarche multilatérale, avec les Nations Unies au coeur de ce processus, ne peut être rejetée si nous entendons supprimer différents types de menaces à la sécurité auxquelles le monde est confronté et pour parvenir au développement commun. Il est dans l'intérêt commun de tous les pays de sauvegarder l'autorité de l'ONU. Dans les circonstances actuelles, il nous faut continuer de respecter et de donner sérieusement effet aux buts et principes de la Charte et nous efforcer de renforcer la démocratie et l'état de droit dans les relations internationales.

La Chine appuie les efforts des Nations Unies dans les réformes nécessaires et appropriées pour tenir compte des réalités du monde. Ces réformes devraient viser à accroître l'efficacité de notre Organisation et à renforcer sa capacité de répondre aux différents défis et promouvoir le développement économique et social, permettant ainsi aux Nations Unies de répondre aux besoins du XXI^e siècle. Nous accueillons avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes. La délégation chinoise continuera de prendre part activement aux débats sur la réforme de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et ce de manière constructive.

Ma deuxième remarque se rapporte à la paix et la sécurité. Comme il a été dit dans le rapport sur l'activité de l'Organisation, l'année qui s'est écoulée a été une année éprouvante pour les Nations Unies. La guerre en Iraq, au début de l'année, a représenté un défi sérieux lancé au mécanisme de sécurité collective que représentent les Nations Unies. Bien que la guerre soit finie, la paix demeure une perspective éloignée. Nous espérons voir rapidement le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Iraq, ainsi que celui de la souveraineté du peuple iraquien. Nous sommes en

faveur de l'adoption d'une nouvelle résolution par le Conseil de sécurité, qui soit efficace et appuyée par toutes les parties. La résolution devrait fixer un calendrier pour le processus politique en Iraq et énoncer explicitement quel rôle important joueraient les Nations Unies.

La situation entre Israël et la Palestine demeure une source de préoccupation. Au cours de l'année écoulée, le processus de paix a connu des hauts et des bas. L'histoire du Moyen-Orient a montré que s'opposer à la violence par la violence n'aboutit qu'à une impasse. Les négociations et le dialogue sont la seule façon de résoudre la situation. Nous exhortons les Israéliens et les Palestiniens à cesser la violence et tous les actes qui pourraient aggraver la tension, à reprendre les négociations le plus rapidement possible, et à créer les conditions d'une mise en oeuvre continue de la Feuille de route.

En Afrique, des progrès ont été réalisés dans le règlement de questions telles que celles de la République démocratique du Congo et du Libéria. Mais nous sommes encore très loin de la paix dans différentes zones de l'Afrique. La communauté internationale devrait accorder une plus grande importance aux conflits africains et fournir un appui plus vigoureux aux opérations de maintien de la paix qui s'y déroulent.

Nous sommes toujours confrontés au terrorisme et à la prolifération des armes de destruction massive. Une solution effective exige des mesures systématiques qui traitent de leurs causes fondamentales. Par le biais de la coopération internationale, de grands efforts devraient également être déployés sur la base des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies.

Ma troisième remarque se rapporte au développement. Pour parvenir à un développement coordonné, équilibré et commun dans le monde, ainsi qu'à une paix et une stabilité durables, il est indispensable que les Objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints. J'aimerais vous faire part de quelques-unes de mes réflexions à ce sujet.

Tout d'abord la mondialisation doit être gérée et orientée vers l'octroi d'avantages à tous les pays du fait de leur participation. L'ONU devrait activement accélérer les réformes, améliorer le système financier international, établir un système commercial multilatéral plus ouvert et équitable, renforcer le rôle de la

coordination dans le domaine du développement, et promouvoir le droit de participation et de prise de décisions des pays en développement.

Deuxièmement, l'ONU devrait accorder la priorité au développement et déployer des efforts pour instituer une culture de développement, renforcer les agences spécialisées dans le développement et leur assurer suffisamment de fonds. L'ONU devrait faire de l'aide financière, du transfert de technologies, de l'édification des capacités, de l'accès au marché et de l'élimination de la pauvreté autant de domaines clefs de la coopération et renforcer la coopération et la participation au sein du gouvernement, du secteur privé et de la société civile pour que les objectifs de développement soient réalisés et ce de façon globale et équilibrée.

Troisièmement, le secret d'accélérer la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement réside dans un cadre d'évaluation équitable et raisonnable. Ce cadre devrait examiner les progrès dans différents pays, puis superviser et évaluer la concrétisation de l'engagement d'aide au développement. Nous appuyons les propositions faites par le Secrétaire général visant à encourager les pays développés à fixer un calendrier concernant le respect de leur engagement en matière de commerce, d'allègement de la dette et d'assistance. Nous appuyons également l'ONU quand elle prévoit de tenir une importante conférence en 2005 pour évaluer de façon globale les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ma quatrième remarque se rapporte à la santé publique. Dans la première moitié de l'année, l'éruption du syndrome respiratoire aigu sévère dans certaines régions et pays a montré une fois de plus que tous les pays doivent déployer des efforts continus pour regrouper leurs activités dans le domaine de la santé publique. La communauté internationale devrait renforcer sa coopération pour améliorer le mécanisme d'urgence mondial. Nous demandons à tous les pays d'appuyer l'inclusion de la mise en place de capacités mondiales de santé publique dans les programmes des Nations Unies et dans d'autres plans et de renforcer la coopération internationale et régionale. La délégation chinoise doit présenter un projet de résolution sur cette question à la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons qu'il sera appuyé par tous les pays.

Comme le Président l'a indiqué à juste titre à la séance d'ouverture, la présente session de l'Assemblée générale doit faire face à de nombreux défis et tâches difficiles. La Chine appuie sa vision concernant les travaux de la présente session et partage son avis selon lequel l'Assemblée générale doit être efficace. La délégation chinoise appuie l'autorité et le rôle des Nations Unies et de l'Assemblée générale. Nous allons prendre une part active au groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous pensons que la session actuelle de l'Assemblée générale permettra de parvenir à des résultats positifs grâce à des efforts communs.

M. Munoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de vous demander, Monsieur le Président, de transmettre l'expression de notre satisfaction au diplomate hors pair de Sainte-Lucie, qui représente les Caraïbes, en le voyant présider l'Assemblée générale cette année.

Le Secrétaire général nous a remis un rapport important sur la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement dont les conclusions portent sur la question capitale du renforcement des institutions multilatérales et où le Secrétaire général présente certaines idées sur les limitations qu'il a constatées dans les principaux organes de l'ONU.

Dans la même ligne, par son intervention au cours du débat général, M. Kofi Annan a fait un pas de plus, disant qu'il avait l'intention de créer une commission qui, entre autres choses, ferait des recommandations sur l'interaction des organes des Nations Unies et sur la façon de renforcer l'Organisation avec des propositions de réforme. En d'autres termes, le Secrétaire général remplit son mandat. Et il nous appartient maintenant, représentants des États Membres, de remplir le nôtre.

L'ONU a un besoin urgent de réformes. Ce diagnostic est largement partagé. La grande difficulté est de se mettre d'accord sur les changements nécessaires pour l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Conseil de tutelle. Ce besoin de renouvellement est devenu encore plus évident à la lumière du 11 septembre 2001 et de la crise iraquienne. Les rapports de force et les priorités en matière de sécurité ont profondément changé ces dernières années. De nouvelles menaces mondiales telles que le terrorisme ou les pandémies ne peuvent plus être abordées efficacement qu'à travers

une approche multilatérale. Mais s'il est essentiel de renforcer le multilatéralisme pour s'attaquer aux conflits et défis, tant anciens que récents, il est indispensable que l'ONU se renouvelle pour s'adapter à la nouvelle situation.

Ce diagnostic n'est ni original ni nouveau puisque les étagères de l'ONU sont remplies de propositions et d'initiatives de réforme qui traînent dans le labyrinthe de la bureaucratie parce qu'elles ont cessé d'être prioritaires, sont victimes de l'inaction politique ou n'ont servi qu'à marquer des points dans le débat sans avoir de conséquences pratiques.

C'est pourquoi les Présidents du Chili, du Mexique, d'autres pays de notre région et d'autres pays qui partagent notre point de vue ont, dans des diverses instances, souligné la nécessité de trouver un nouveau souffle pour la réforme de l'ONU. Le Chili se félicite donc de l'initiative du Secrétaire général de constituer un groupe de haut niveau composé d'éminentes personnalités qui abordera ce thème et dont le travail pourra être appuyé par un groupe de pays qui partagent les mêmes idées en faveur de la réforme.

Quels seraient les changements nécessaires? À notre avis, le Conseil de sécurité, dont la réforme est probablement la plus complexe, a besoin d'être élargi pour le rendre plus démocratique et représentatif de la communauté internationale actuelle sans affecter son efficacité. À l'heure actuelle, le Conseil se réunit plus fréquemment que pendant la guerre froide, mais il ne reflète toujours pas les réalités du pouvoir au XXI^e siècle. En dépit du désir évident des États membres permanents de peut-être le garder intact, le droit de veto également doit être pour le moins modifié en vue de limiter son utilisation à des circonstances exceptionnelles.

L'Assemblée générale a souffert une dévaluation marquée en tant qu'organe politique. Une partie du problème réside dans la longue liste de résolutions répétitives qui ne servent que des objectifs très limités et qui ne sont presque jamais appliquées. Un autre aspect du problème réside dans le vaste ordre du jour et dans les sessions annuelles, qui sont extrêmement longues. En tant qu'États Membres, nous avons failli à appliquer les résolutions approuvées par consensus dont l'objectif est d'apporter des solutions à quelques-uns de ces problèmes, et notamment celui de l'ordre du jour.

En ce qui concerne le Conseil économique et social, cet organe devrait travailler en coordination plus étroite et plus efficace avec le Conseil de sécurité en ce qui concerne la prévention des conflits et la reconstruction d'après conflit. Deuxièmement, il devrait améliorer et resserrer sa relation de travail avec les institutions de Bretton Woods. Et troisièmement, il est important que le Conseil économique et social améliore ses fonctions de coordonnateur des programmes et agences du système des Nations Unies qui relèvent de sa compétence, ainsi que sa relation avec les organes auxiliaires comme la Commission des droits de l'homme, la Commission du développement durable, et d'autres. À cet égard, les idées proposées par le Président actuel du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Gert Rosenthal du Guatemala, devraient être étudiées avec attention par les membres du Conseil.

Un aspect de la réforme que nous n'abordons pas régulièrement concerne les mécanismes de prise de décisions utilisés par les organes de l'ONU. La recherche systématique du consensus en de nombreuses occasions donne naissance à des décisions fondées sur le plus petit dénominateur commun, lequel se traduit par des décisions ayant peu de pertinence et peu d'efficacité sur le monde à l'extérieur de l'ONU, à laquelle, en dernier lieu, ces décisions sont destinées. Une partie du processus de réforme devrait être une réflexion sur ce sujet, car même si le consensus est toujours à recommander, les bonnes décisions ne doivent pas être sacrifiées dans l'intérêt exclusif du consensus.

Les changements que je viens de mentionner sont plus faciles à énumérer qu'à réaliser. La réforme de l'ONU doit être un tout, une entreprise collective dont tous les États Membres obtiendront quelque chose et où rien n'est conclu avant que tout ait été négocié dans un seul but. Certains États Membres obtiendront peut-être plus que d'autres dans certains domaines, mais aucun ne devrait partir les mains vides à la fin de ce processus.

Ce qui est certain, c'est que le moment est opportun – et les conditions propices – pour une initiative politique, hardie, décisive et de haut niveau grâce à laquelle tous les acteurs qui participent à l'ONU, les États Membres, le Secrétariat et la société civile seront gagnants.

M. Nakkari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous examinons aujourd'hui les rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/58/1) et sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323), nous tournant d'un côté vers les réalisations de l'Organisation et les défis auxquels elle a fait face et, de l'autre, entretenant l'espoir d'appliquer les textes issus du Sommet du Millénaire.

Les espoirs sont des rêves mêlés d'optimisme. Cependant, un examen réaliste des événements de l'année dernière nous a amenés à marquer un temps d'arrêt et à prendre en considération les défis, inégalés dans l'histoire de notre Organisation, auxquels nous faisons face. Pour citer le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire : « Le climat de coopération et de consensus a été gravement compromis par la guerre contre l'Iraq » (A/58/323, par. 6). Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le consensus exprimé dans la Déclaration semble moins solide que trois ans auparavant, comme le note le Secrétaire général dans le même rapport.

Plus d'un demi-siècle après la création de l'Organisation, des tempêtes continuent de faire rage. Nous assistons à des occupations, à des agressions armées, à la violation du droit international, à l'utilisation de la force pour contraindre autrui, ainsi qu'à des violations flagrantes de la souveraineté nationale, auxquelles viennent s'ajouter la pauvreté, l'ignorance, le sous-développement, l'analphabétisme, la faim, le terrorisme, la maladie, les pandémies et les conflits locaux – tout ceci étant le résultat d'actions humaines – sans même parler des catastrophes naturelles qui ont frappé de nombreuses régions du monde.

Outre de tels obstacles, la mondialisation impose à la communauté internationale des exigences et des responsabilités de plus en plus lourdes. Nous vivons dans un monde où les médias peuvent nous toucher dans nos foyers et nous faire mieux prendre conscience des souffrances d'autrui. Ceci oblige les décideurs du monde à être plus justes et à respecter l'égalité, la justice et le droit international. Le rejet de la guerre contre l'Iraq partout dans le monde en est peut-être le meilleur exemple.

Nous pouvons essayer de donner un visage humain à la mondialisation, mais si nous ne réussissons pas à tirer véritablement parti des progrès scientifiques et techniques des deux dernières décennies, nous allons

sûrement aboutir à une aggravation de la pauvreté, suscitant des sentiments d'injustice et d'inégalité parmi les peuples du monde. Comme le Secrétaire général l'a rappelé dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, « le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière ».

À Monterrey, toutes les parties se sont accordées à reconnaître qu'il était important que les Gouvernements des pays en développement adoptent des stratégies de développement nationales et que les pays en transition maximisent leur efficacité économique. Toutefois, le Groupe de travail spécial sur le financement du développement a affirmé que, même si les pays en développement adoptaient des politiques avisées et parvenaient à utiliser de la façon la plus efficace possible leurs ressources locales, il était probable qu'ils auraient encore besoin d'au moins 50 milliards de dollars d'assistance supplémentaire pour réaliser les objectifs de développement.

Bien que le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire mentionne des annonces de contributions accrues de la part des pays développés, nous sommes convaincus qu'à moins d'une réforme du système du commerce international, cela reviendra à donner de la main gauche pour reprendre de la main droite. Le Secrétaire général a eu raison de souligner la nécessité vitale d'un accord multilatéral plus exhaustif qui donne aux pays en développement un meilleur accès aux marchés en éliminant les droits de douane et autres obstacles créés par les pays développés. Le Secrétaire général a également sans ambiguïté affirmé qu'en l'absence d'un tel accord global les pays en développement n'avaient vraiment aucune chance de relever leur taux de croissance économique.

Notre région est depuis des décennies victime de campagnes fondées sur l'injustice, la désinformation et des conceptions erronées. La politique israélienne d'agression et d'occupation, qui se poursuit, est la principale cause des épreuves que subit notre région. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la souffrance des Palestiniens continue et atteint même des niveaux sans précédent, car les politiques de bouclage et de couvre-feu ont plongé l'économie dans le marasme et précipité 1,3 million de Palestiniens dans la pauvreté. De plus, Israël a mené un grand nombre

d'opérations militaires qui se sont soldées par la destruction des foyers de milliers de Palestiniens.

Dans ce contexte, je dois rappeler que 500 000 Syriens ont été déplacés du plateau du Golan syrien occupé – expulsés de force de leurs maisons, qui ont ensuite été confisquées – par les forces d'occupation israéliennes. De plus, Israël continue d'infliger de cruelles épreuves aux autres pays de la région, y compris le Liban, qui subit encore des violations de son espace aérien.

La lâche attaque israélienne contre Ein Saheb en Syrie le 5 octobre était une évidente violation des plus importants principes de la Charte. C'était une menace contre la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'une violation de l'Accord relatif au dégagement des forces israéliennes et syriennes, qui avait été salué par la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité.

À ce propos, nous nous félicitons de la déclaration faite le 5 octobre par le Secrétaire général, dans laquelle il déplore vivement l'attaque aérienne israélienne contre le territoire syrien craignant notamment que cette nouvelle escalade de la violence, intervenant à un moment déjà difficile et tendu, risque d'avoir des répercussions qui accentuent l'ampleur des conflits actuels au Moyen-Orient et menacent plus encore la paix et la sécurité régionales.

À ce propos, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation affirme avec raison que l'objectif final du processus de paix dans son ensemble reste à terme le règlement global du conflit du Moyen-orient, y compris des contentieux israélo-syrien et israélo-libanais, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, du principe de l'échange de territoires contre la paix, des résultats de la Conférence de la paix tenue à Madrid en 1991, et des accords précédemment conclus par les parties et des initiatives de paix approuvées en mars 2002 par la Ligue des États arabes à son Sommet de Beyrouth.

Nous n'avons malgré tout pas perdu espoir. Nous devons tous assumer nos responsabilités avec courage, car les graves menaces qui mettent en péril les fondements mêmes de cette Organisation – laquelle a été créée en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales – exigent que les dirigeants du monde déploient des efforts sincères et fassent preuve d'une volonté politique sans faille. Comme le Secrétaire général l'a rappelé dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, l'autorité

fondamentale de l'Organisation des Nations Unies provient du fait que sa légitimité est ancrée dans les principes fondamentaux du droit international. Rien ne remplace cette légitimité, et il est donc essentiel que la conduite effective des affaires internationales soit conforme à ces principes.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que le Conseil de sécurité sera plus à même d'obtenir l'appui le plus large possible à ses décisions et à ses actions s'il est perçu comme étant largement représentatif de la communauté internationale. Nous devons parvenir à un fonctionnement démocratique dans les relations internationales.

Pour terminer, comme le Secrétaire général l'a affirmé dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, la Charte demeure le fondement irremplaçable de la légitimité de l'action internationale.

Mme Corkery (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui reflète une rationalisation de l'action. Nous abordons le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ainsi que son rapport sur la suite à donner aux résultats issus du Sommet du Millénaire. Les deux rapports sont intimement liés : dans ces rapports, le Secrétaire général, M. Annan, se demande comment l'ONU peut « regagner la confiance des États et de l'opinion publique mondiale » en se montrant « capable de traiter les questions les plus difficiles, et ce, de manière efficace » (A/58/323, par. 13).

La délégation des États-Unis, ainsi que d'autres membres, a écouté attentivement la déclaration du Secrétaire général, son « rapport aux actionnaires », prononcé le 23 septembre. Le Président George W. Bush a ensuite déclaré dans cette salle que « en tant que signataire de la Charte des Nations Unies, les États-Unis d'Amérique sont attachés à l'Organisation et nous montrons cet engagement en nous efforçant de concrétiser les buts énoncés par l'Organisation des Nations Unies et en concrétisant ces idéaux » (A/58/PV.7, p. 13).

Cet engagement s'est manifesté dans nos travaux avec le Secrétariat et avec d'autres États Membres visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. Les États-Unis ont compté parmi les premiers défenseurs de la réforme de la gestion de l'Organisation des Nations Unies, qui inclut notamment des activités

visant à mettre en oeuvre la budgétisation et la réduction – ou la suppression – axées sur les résultats, des programmes inutiles et obsolètes. C'est la seule manière dont l'Organisation des Nations Unies peut s'acquitter de ses mandats et respecter ses priorités. Le rapport du Secrétaire général et, en fait, les résultats de l'Organisation, reflètent de manière positive nombre de ces réformes. Les États Membres devraient être encouragés par ces changements au sein de l'Organisation.

Les États-Unis sont favorables au renforcement de l'efficacité, de l'efficience et de la responsabilisation de l'Organisation des Nations Unies. Nous oeuvrons avec nos collègues pour repenser et imprimer une nouvelle dynamique au rôle de l'ONU, notamment dans les domaines économique et social. L'une des manières de le faire est d'appliquer de manière réfléchie la résolution 57/270 sur l'intégration, la coordination et le suivi des résultats des grandes conférences des Nations Unies sur les questions économiques et sociales. La crédibilité des organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies sera sapée si les résultats de ces conférences et sommets ne sont pas pleinement intégrés dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général met en relief les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour faire face à la pauvreté extrême aux niveaux mondial, national et régional, et évoque les « progrès notables » du système des Nations Unies pour « renforcer la cohérence de leurs politiques et programmes » et « améliorer l'efficacité et l'impact de leur appui au niveau des pays » (A/58/1, par. 106).

Nous nous félicitons en particulier de la création par le Secrétaire général de la Commission du secteur privé et du développement, qui devrait formuler des recommandations stratégiques sur la manière de promouvoir un secteur privé autochtone et fort dans les pays en développement. Le Bureau du financement du développement qui vient d'être créé au sein du Secrétariat jouera un rôle important pour promouvoir des activités qui accélèreraient le processus de mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et d'intégration des résultats de cette Conférence historique dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Cette année, les États-Unis ont versé une contribution de 500 000 dollars au Bureau pour les activités d'appui au Consensus de Monterrey.

Les États-Unis se félicitent de l'appui et de l'énergie du Secrétaire général pour réorienter les activités de l'Organisation sur le développement durable vers la mise en oeuvre et vers l'action. Le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu l'année dernière, a ouvert une nouvelle page dans notre entreprise commune visant à traduire nos paroles et engagements en actions concrètes qui auront un impact. À cette fin, nous nous félicitons de la nouvelle annoncée par le Secrétaire général, qui a déclaré que l'Organisation était en train de mettre au point ses propres mécanismes interinstitutions en vue d'un suivi au Sommet mondial sur une vaste gamme de questions à l'échelle du système. Il est crucial de veiller à ce que tous les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies travaillent en harmonie et concentrent leurs compétences et expertise complémentaires sur la phase de mise en oeuvre.

Les États-Unis appuient sans réserve la détermination du Secrétaire général de renforcer l'efficacité et la productivité des activités de l'Organisation des Nations Unies pour appuyer le développement de l'Afrique, tel que cela est décrit dans la communication du Secrétaire général sur les activités entreprises par les organismes et programmes des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les États-Unis appuient sans réserve le NEPAD, initiative prise par l'Afrique et pour l'Afrique, qui s'inspire des principes de la bonne gouvernance, du marché libre et du respect des libertés fondamentales.

L'approche du NEPAD est conforme au Consensus de Monterrey, à la Déclaration du Millénaire et au Sommet mondial pour le développement durable. C'est une approche qui se base sur des actions concrètes au niveau des pays et au niveau sous-régional. Les initiatives prises par les États-Unis pour appuyer la paix, la démocratie et la prospérité en Afrique, y compris le Compte du Millénaire, le Plan d'urgence de lutte contre le VIH/sida, l'Initiative pour l'éducation en Afrique, la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique visent à aider les pays africains qui s'aident eux-mêmes.

Nous convenons avec le Secrétaire général que l'assistance alimentaire en Afrique est fondamentale, et nous prenons des mesures importantes pour répondre à ces besoins. Les États-Unis continuent de travailler avec le Programme alimentaire mondial et avec

d'autres organismes pour apporter une aide d'urgence significative à l'Afrique pour lui permettre de faire face aux crises alimentaires. En 2003, nous fournirons 1,4 milliard de dollars d'aide alimentaire d'urgence mondiale. Le Fonds de prévention de la famine – nouvelle initiative présidentielle – fournira 200 millions de dollars pour réagir rapidement aux crises alimentaires.

La Déclaration du Millénaire reflète la volonté collective de la communauté internationale de faire face à la pauvreté de manière urgente. Les Objectifs du Millénaire, acceptés internationalement, représentent des objectifs fermes et à échéance bien déterminée en matière de développement. Si l'on veut que ces objectifs soient atteints, il faudra mettre en place un partenariat dans lequel les pays développés et en développement mettront l'accent sur des résultats positifs. Le cadre de ce partenariat a été accepté par nos dirigeants à Monterrey, au Mexique, l'année dernière à la Conférence internationale sur le financement du développement.

Le Consensus de Monterrey nous fournit un cadre pratique pour poursuivre un développement efficace et pour réaliser les objectifs ambitieux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a les mêmes fondements que la Déclaration du Millénaire : liberté politique et économique, bonne gouvernance et de bonnes institutions, augmentation de la capacité humaine en améliorant l'éducation et la santé, et promotion de la croissance grâce au libre-échange et à l'entreprise privée.

Dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général a souligné l'importance du suivi et de la volonté politique. Nous partageons les mêmes vues que le Secrétaire général. Comme l'a affirmé le Président Bush le 23 septembre, « nos bonnes intentions devront être suivies de résultats positifs » (A/58/PV.7, p. 13). Les États-Unis donnent suite à leurs engagements et prennent des mesures. Nous renforçons nos partenariats avec les pays qui sont attachés à la bonne gouvernance, qui investissent dans leur peuple, et qui sont attachés au marché libre. Avec le Compte du Millénaire de 5 milliards de dollars, fondé sur l'obligation redditionnelle et la gratification ainsi que sur le principe selon lequel il appartient aux pays eux-mêmes d'assurer leur développement, l'assistance de base au développement progressera de 50 % au cours des trois prochaines années, soit plus de 5 milliards de

dollars supplémentaires par an, par rapport à l'enveloppe prévue pour l'exercice budgétaire 2006.

M. Kyaw Tint Swe (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.

Concernant le VIH/sida, le plan d'urgence de 15 milliards de dollars annoncé par le Président Bush bénéficiera aux 14 pays les plus touchés d'Afrique et des Caraïbes. L'eau est un autre domaine dans lequel les États-Unis enregistrent des résultats positifs exemplaires : avec l'initiative « De l'eau pour les pauvres », les États-Unis se sont engagés à consacrer, entre 2003 et 2005, 510 millions de dollars à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et aux services de santé, et environ 400 millions de dollars à la promotion d'une meilleure gestion des bassins versants.

Nous convenons pleinement avec le Secrétaire général qu'il faut mettre en exergue le rôle des femmes dans la prise de décisions politiques. Comme il le fait remarquer, « dans de nombreuses régions du monde, celles-ci continuent d'être exclues du processus décisionnel à tous les niveaux du gouvernement, ou il ne leur est accordé qu'une représentation symbolique » (A/58/323, par. 83). Afin de remédier à cette terrible exclusion, les États-Unis comptent présenter un projet de résolution sur la participation politique des femmes durant la présente session de l'Assemblée générale.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale, il y a deux semaines (voir. A/58/PV.7), le Président Bush a insisté sur la détermination des États-Unis de mettre fin au fléau qu'est la traite des personnes et de collaborer avec les autres pays et le système des Nations Unies pour y parvenir. Les initiatives que nous prenons de notre côté comprennent l'établissement d'un rapport annuel sur la traite des personnes ainsi qu'un grand nombre de programmes d'assistance aux pays en proie à cette forme moderne d'esclavage. Nos initiatives visent à traduire en justice les trafiquants, à protéger les victimes, à prévenir ce type d'activité criminelle sur notre territoire et à aider les autres pays à faire de même. Nous rechercherons toutes les occasions de faire avancer nos buts communs au sein de cet organe.

Le Secrétaire général Kofi Annan a préparé le terrain pour l'ouverture, au sein de l'Assemblée, d'un débat approfondi sur la réforme de l'ONU et sa revitalisation. Il a judicieusement souligné à quel point il est nécessaire que l'ONU et ses organes parviennent

à mieux réaliser les buts initialement visés. Ainsi, dans le domaine des droits de l'homme, il nous a rappelé à juste titre l'importance que les États Membres comprennent que le fait de siéger à la Commission des droits de l'homme « implique des responsabilités, et pas seulement des privilèges » (ibid., par. 78).

Par ailleurs, le Secrétaire général a soulevé un certain nombre de questions importantes et délicates, sur lesquelles les États Membres devront sérieusement se pencher durant l'année à venir. Les commentaires que nous voudrions faire à ce sujet s'inscrivent dans un débat plus général d'appel à l'action, lequel se poursuivra au cours du mois, au sein des grandes commissions de l'Assemblée générale, où nous examinerons dans le détail les propositions de réforme de l'ONU.

M. Van den Berg (Pays-Bas) (parle en anglais) : Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/58/323) est à la fois crucial et courageux. En substance, il traite de la prolifération des armes de destruction massive et de la menace du terrorisme, de même qu'il expose le besoin de disposer de critères sur le recours à la force préventive et de calibrer la riposte aux menaces mondiales en fonction de leur degré de gravité. Concernant l'Organisation, le Secrétaire général nous pousse à nous interroger sur l'adéquation du système intergouvernemental actuel avec les problèmes planétaires du moment.

Les Pays-Bas se rallient pleinement à la déclaration de l'Italie. L'Union européenne a expressément signifié qu'elle était prête à intervenir autour d'un grand nombre des questions dont le Secrétaire général nous saisit, nous États Membres. Nous intervenons aujourd'hui devant l'Assemblée pour faire part de nos réflexions sur trois points spécifiques : les obstacles, le choix du bon moment et le découpage de notre travail.

Concernant les obstacles, le débat général a clairement fait ressortir l'urgence d'agir sans plus tarder. Cela débouchera-t-il sur une réforme dans les mois à venir? Je citerai trois obstacles susceptibles de bloquer nos efforts. Premièrement, le Secrétaire général nous a invités à engager un débat sur plusieurs thèmes en même temps. Toute avancée dans un domaine précis risque donc de dépendre des progrès accomplis dans les autres domaines. Or, il ne faut pas laisser cela se produire. On nous invite à jouer

plusieurs parties d'échecs en simultané; autrement dit, nous devons faire avancer nos pièces sur différents échiquiers à la fois.

Deuxièmement, l'importance de la question exige que l'on fasse preuve d'innovation et de célérité. Pour cela, nous devons, ici à New York, sortir des sentiers battus. Si nous laissons les vieux réflexes prendre le dessus, nous retomberons dans les querelles classiques entre groupes régionaux. Le débat en perdrait tout intérêt et toute utilité. Si ce scénario devait se concrétiser, nous serions tous perdants.

Troisièmement, la création d'un groupe composé de personnalités éminentes ne saurait en aucun cas justifier que nous restions à attendre les bras croisés. Nous perdriions certainement un temps précieux si nous nous contentions d'attendre le rapport du Secrétaire général sur les travaux du groupe en question. Concrètement, cela signifierait le report de l'examen de la question de la réforme à la session suivante de l'Assemblée générale. Il est possible d'associer utilement les travaux du groupe avec ce que nous accomplissons ici, à New York. En fait, j'espère que nos activités s'avèreront complémentaires et non pas concurrentes.

Il est primordial d'agir au bon moment. Par définition, une impulsion est limitée dans le temps. La période propice pour remanier l'ONU en fonction des besoins actuels ne durera pas indéfiniment. Si l'on se tourne vers l'avenir, septembre 2005 semble être une bonne échéance pour nous acquitter de cette tâche. D'ici à septembre 2005, il est possible de résoudre les questions relatives au développement, au financement du développement, à la sécurité, aux droits de l'homme et à l'adéquation des institutions multilatérales. D'ici à septembre 2005, il est possible de procéder à une réévaluation complète du système multilatéral dans l'esprit optimiste et ambitieux du Sommet du Millénaire, qui aura alors eu lieu cinq ans plus tôt.

Si la question du temps est essentielle, celle du découpage de notre travail l'est encore plus. Si nous retenons septembre 2005 comme date butoir, nous disposerons de deux sessions de l'Assemblée générale pour le mener à bien. Si l'on pousse le raisonnement en commençant par septembre 2005, il paraît probable que la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale sera consacrée au débat sur les propositions du Secrétaire général, formulées notamment sur la base du rapport du groupe de haut niveau.

Nous devons nous y préparer. Autrement dit, nous devons, au sein des groupes régionaux et dans le cadre de rencontres interrégionales, étudier avec soin la question, nous consulter et dire le fonds de notre pensée. Pour que cela soit possible, nous devrions réfléchir à des moyens insolites de mener nos délibérations, tels que la création d'un groupe de tables rondes croisées. De toute évidence, compte tenu de notre programme chargé pour les trois prochains mois, l'essentiel du travail exploratoire devra être effectué durant la deuxième moitié de la présente session de l'Assemblée générale, durant le premier semestre de 2004.

Je voudrais évoquer les points dont nous pourrions traiter dès à présent. Au cours des trois prochains mois, trois questions à notre ordre du jour testeront notre volonté réelle d'améliorer le système : le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, le budget, et la revitalisation de l'Assemblée générale.

S'agissant du dialogue de haut niveau sur le financement du développement, nous devons commencer à agir en vue de l'événement prévu en septembre 2005. Pour le budget, nous devons nous mettre d'accord sur un processus budgétaire plus rationalisé qui canalise les fonds vers les priorités et s'écarte de toute microgestion axée sur les données par les États Membres. Je recommande vivement que les représentants permanents s'intéressent personnellement à cet important débat. Concernant la revitalisation de l'Assemblée générale, nous devons accorder une attention particulière aux questions spécifiques sur lesquelles des progrès peuvent être faits. Nos suggestions concernent le renforcement du Bureau du Président, la revitalisation du Bureau, la restructuration de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le rôle et l'impact des résolutions et l'organisation des travaux des grandes Commissions. Nous reparlerons de ces questions à la fin du mois.

Je sais que ce programme est ambitieux; je suis pleinement conscient du fait que l'ambition peut parfois être accueillie avec du cynisme mais je pense également que le cynisme est le niveau le plus bas de l'activité intellectuelle. Un simple calcul montre que si toutes les missions sont regroupées, elles disposent de près de 3 000 kilogrammes d'intelligence. Mettons ces ressources et cette intelligence au service des Nations Unies et donc à notre service, « Nous, les peuples », que nous représentons.

M. Ngo Duc Thang (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je remercie le Secrétaire général de ses rapports exhaustifs et je partage nombre de ses analyses. Son dévouement à l'Organisation mérite notre profonde gratitude.

Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général, l'année écoulée a été une année particulièrement difficile pour les Nations Unies. En fait, des défis sont apparus avec une ampleur et une complexité jamais connues. Alors que la pauvreté et l'injustice persistent, les événements de cette année, tels que la guerre en Iraq, la violence croissante au Moyen-Orient et la propagation du terrorisme, jettent une ombre sur les divers aspects de la vie internationale et sur l'activité de l'Organisation.

Au vu de ces défis, la seule façon d'avancer est que les nations travaillent en partenariat et sur la base des principes de la Charte et du droit international, ainsi que pour l'établissement de relations saines et équitables au plan international. Le Viet Nam partage pleinement cette conviction et tient aux principes du respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

La paix et le développement continuent d'être les tâches principales d'aujourd'hui. Les événements récents nous obligent à porter notre attention au maintien de la paix mondiale, à la lutte contre le terrorisme et au règlement des conflits. Mais nous devons également redoubler d'efforts en vue du développement socioéconomique et de l'élimination de la pauvreté.

Dans le contexte des échanges internationaux d'aujourd'hui, les pays en développement continuent d'être les plus désavantagés. Ainsi, des mesures protectionnistes, y compris des formes non commerciales au nom de la lutte contre les pratiques du dumping, continuent d'être imposées pour empêcher les produits des pays en développement d'accéder aux marchés des pays développés. Cette situation doit être corrigée par la mise en place d'un système commercial et financier plus démocratique et plus ouvert qui assure des conditions favorables aux pays en développement. Nous espérons que le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement, à la fin du mois, tiendra dûment compte de ces priorités.

Les Objectifs fixés par le Sommet du Millénaire sont nos priorités à tous depuis le début et nous saluons

les progrès réalisés par l'ONU et les efforts du Secrétaire général pour assurer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le fait est que nous sommes encore loin de répondre aux besoins et attentes de tous.

Les Nations Unies doivent donc s'efforcer d'agir de façon plus efficace pour accélérer la concrétisation de ces objectifs. Cela nécessitera une Organisation plus efficace et plus démocratique, et nous appuyons donc les efforts en cours dans ce domaine. Nous saluons également la décision du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau, chargés d'examiner les propositions de renforcement de l'Organisation.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies doit être guidée par les principes de la Charte. Dans ce processus, il est impératif que l'Assemblée générale assume son rôle politique et d'autorité en tant qu'organe universel représentatif, et que le Conseil de sécurité exerce effectivement ses fonctions et mandats d'une façon qui reflète fidèlement la volonté de tous les États Membres de l'Organisation.

Une solution aux problèmes mondiaux exige des efforts communs de tous les pays. Un important message émergeant du débat général de cette Assemblée a été celui de l'attachement au multilatéralisme. Dans ce contexte, les Nations Unies doivent jouer un rôle important dans les domaines de la paix et du développement et dans l'établissement de relations internationales saines et équitables.

M. De Santa Clara Gomes (Portugal) (*parle en anglais*): Le Portugal souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Italie, au nom de l'Union européenne, sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire et sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Nous appuyons en particulier son appel aux États Membres pour faire preuve de volonté politique, de pragmatisme et d'imagination dans le cadre du processus de réforme de l'Organisation.

Nous saluons la proposition du Secrétaire général de mettre sur pied un groupe d'éminentes personnalités en tant que mesure importante pour surmonter les difficultés apparues dans la réforme de l'Organisation. Mais comme le représentant permanent de l'Italie l'a indiqué,

« nous ne devons pas remettre à demain ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Nous devons agir

en faveur de la réforme cette année». (A/58/PV.23, p. 7)

La dimension difficile des mesures qui doivent être adoptées et les différents niveaux où l'action s'impose rendent utiles des progrès rapides dans les domaines où la réforme est la plus nécessaire et la plus urgente.

Comme l'indique la déclaration de l'Union européenne, l'une de nos priorités est d'examiner la façon de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en vue d'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. La coopération entre les différents organes des Nations Unies est prévue dans la Charte comme le moyen nécessaire d'atteindre des objectifs communs. Le Secrétaire général insiste sur la nécessité d'améliorer la cohérence du système et, par là, de le transformer en un instrument efficace de la communauté internationale.

L'un des domaines dans lesquels cette coopération est le plus nécessaire est le domaine de la prévention des conflits. La prévention des conflits est l'une des obligations primordiales prévues dans la Charte. Nous devons être pleinement conscients de ce que l'utilité de l'ONU sera toujours jugée à la mesure dans laquelle elle est capable d'éviter et de gérer les conflits.

À notre avis, la prévention des conflits a trois dimensions fondamentales : la sécurité, le renforcement des institutions et le développement. Ces trois dimensions sont étroitement imbriquées : l'échec de l'une met les autres en péril.

Le Conseil de sécurité, en dehors de son action permanente dans les domaines de la sécurité et du maintien de la paix, a récemment, dans le cadre d'un débat dont l'initiative revient à sa présidence britannique, considéré la justice et l'état de droit comme des éléments essentiels du renforcement de la nation et de l'État et a envisagé les différentes façons dont on pouvait mettre davantage l'accent sur cette dimension. Le Conseil économique et social, pour sa part, essaie de se pencher sur la composante développement de la prévention des conflits, en mettant sur pied des groupes de travail ad hoc sur des pays spécifiques. Nous devons encourager ces tendances positives et essayer de prendre de nouvelles dispositions dans cette direction.

Notre Premier Ministre a déclaré, dans son allocution à l'Assemblée générale (voir A/58/PV.8), que de solides arguments militaient en faveur de la création d'un nouveau mécanisme institutionnel – à savoir une nouvelle commission chargée d'assurer le suivi de routine des cas où la prévention des conflits est nécessaire et l'existence de conditions propices à la paix et au développement. De concert avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, qui garderaient chacun leurs domaines respectifs de compétence, cette commission pourrait, dans le cadre d'un mandat conféré par ces Conseils, recenser les besoins les plus pressants et s'y atteler. Elle serait également chargée, dans le cas de pays à risque – comme, en général, ceux qui sortent d'un conflit – ainsi que dans d'autres situations bien définies, d'élaborer des stratégies intégrées liant les objectifs de sécurité et de renforcement des institutions dans les domaines judiciaire et administratif, avec le développement économique et social.

Afin de créer les conditions propices au développement, cette commission aurait évidemment besoin d'être en contact étroit avec les institutions de Bretton Woods et les institutions des Nations Unies. L'aide internationale et l'aide des donateurs sera plus facile à obtenir si une stratégie intégrée est adoptée avec ce type d'appui. Au niveau du budget de l'ONU, nous pensons que les ressources existantes devraient suffire pour couvrir le fonctionnement de cette commission.

Je pense que cette proposition mériterait d'être examinée et débattue dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et de son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Elle essaie de répondre à ce qui, d'après nous, est un besoin largement ressenti en ce moment et propose un instrument qui serait très utile.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Les événements de l'année écoulée ont remis en question l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire de partager les responsabilités afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales en recourant à l'outil multilatéral qu'incarne cette Organisation. Ils ont engendré de profondes divisions au sein de la communauté internationale et de nouvelles interrogations quant à l'action de l'ONU et aux principes qui ont présidé à sa création. Il nous faut donc nous livrer à une réflexion

sincère et approfondie sur l'avenir du multilatéralisme et du système de sécurité collective.

Le concept de multilatéralisme doit refléter le consensus mondial sur les principales menaces à la paix et à la sécurité internationales et les réponses qui doivent y être apportées. La condition sine qua non du multilatéralisme est le respect par les États des réalités mondiales, dans la poursuite de leurs intérêts nationaux, et la prise en compte des besoins des autres. Ces postulats, malheureusement, sont actuellement en crise. À moins que nous trouvions une réponse collective à ce problème collectif, nous ne pourrions pas rétablir la confiance des États et de l'opinion publique mondiale dans cette Organisation. La légitimité conférée par les Nations Unies est le principal capital de cette Organisation. Toutefois, cette légitimité doit être complétée par la démonstration tangible de ce que, collectivement, nous pouvons faire face avec efficacité aux questions les plus difficiles et de ce que les affaires internationales peuvent mieux se régler par une action commune et non unilatérale.

Suite aux attentats du 11 septembre 2001, l'ONU a démontré qu'elle pouvait agir avec célérité pour mettre en place des mécanismes collectifs de lutte contre le terrorisme. Dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix, il est apparu également qu'elle pouvait s'acquitter efficacement de mandats complexes et s'atteler à la tâche épineuse de la stabilisation d'une situation de conflit et de l'aide aux sociétés ravagées par la guerre dans leur transition vers la paix et la démocratie. L'exemple du Timor-Leste est particulièrement pertinent à cet égard, comme les cas du Kosovo et de la Sierra Léone, entre autres.

Dans ces domaines comme dans d'autres, l'ONU peut apporter une contribution notable et a fait preuve de capacités d'adaptation. À titre d'exemple, il a été démontré ces dernières années, que dans certains cas, il est nécessaire de rétablir la paix et de stabiliser la situation avant de pouvoir déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies. Dans ce type d'occasions, l'autorisation du déploiement de forces multinationales s'est avéré l'instrument approprié, comme l'ont montré les cas du Timor-Leste, de l'Afghanistan, de la Côte d'Ivoire, de Bunia et d'ailleurs en République démocratique du Congo, et du Libéria. À cet égard, nous sommes reconnaissants aux pays et organisations qui ont pris la tête de ces forces de leur solidarité et de l'intérêt qu'elles attachent au maintien de la paix dans ces situations.

S'agissant des armes de destruction massive, nous convenons avec le Secrétaire général de la nécessité de renforcer et de compléter les régimes existants. L'ONU doit approfondir son action dans ce domaine et adopter les mesures qui s'imposent pour empêcher la prolifération de ces armes, en décidant d'adopter des mesures claires qui exposent expressément les conséquences de tout non-respect. Toutes ces mesures peuvent et doivent, comme l'expérience le prouve, être réalisées efficacement dans le cadre multilatéral de cette Organisation. Nous saluons le travail engagé par le Secrétaire général concernant la prévention des conflits, avec la présentation de son rapport sur le sujet.

L'Assemblée générale a adopté récemment une résolution, la résolution 57/337, destinée à intégrer cet aspect à son action future et à inviter les États et régions à mettre au point des stratégies en la matière. Les activités destinées à instaurer une culture structurelle de prévention des conflits dans tout le système aux niveaux national, régional et international, doivent être poursuivies et renforcées.

Le profond découragement et le choc que nous avons ressentis après l'attentat de Bagdad nous rappellent qu'il est urgent de renforcer, autant que faire se peut, tout ce qui relève du domaine de la sécurité du personnel de l'ONU. Il faut pour cela prendre des mesures pratiques et éliminer l'impunité générale dont jouissent encore les criminels. C'est pourquoi nous aurions souhaité que le Secrétaire général, après avoir exprimé sa vive indignation face à cet attentat au paragraphe 3 de son rapport sur l'activité de l'ONU, prenne également note de la nécessité urgente de renforcer le processus actuel d'élargissement de la mise en oeuvre de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé de 1994. Je voudrais ajouter qu'il s'agit d'une préoccupation ancienne pour l'Argentine, préoccupation que nous avons exprimée lorsque nous présidions le Conseil de sécurité en février 2000.

Il est encourageant de constater que les principes de la protection des civils ont commencé à être inclus dans les mandats d'un certain nombre de missions récentes de maintien de la paix, et nous appuyons les activités menées par le Secrétaire général en vue d'organiser des ateliers régionaux chargés d'examiner les défis qui se posent dans le domaine humanitaire afin d'élaborer une perspective régionale sur la protection des civils.

Un domaine dans lequel les travaux de l'ONU ont été notables est la protection des droits de l'homme internationaux. L'Assemblée générale a récemment adopté le Protocole additionnel à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 57/199, annexe), et la Cour pénale internationale a commencé à fonctionner il y a quelques mois. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous avons réalisé des progrès dans la mise en place d'un système ayant pour objectif de protéger la dignité humaine et de supprimer l'impunité de ceux qui y portent atteinte.

Il reste toutefois des divisions et des contradictions dans la pleine application de ces normes et une impression erronée que par le biais de l'ONU, d'aucuns tenteront d'imposer à divers pays des valeurs étrangères à leur culture, à leurs traditions et à leurs circonstances. Le fait est que nous devons reconnaître qu'il existe des normes internationales de base que nous devons tous observer parce qu'elles touchent à des droits fondamentaux inaliénables, et parce que la paix et la stabilité, qui concernent tout le monde, en dépendent. C'est pourquoi c'est une pratique très négative que de se regrouper en blocs pour éviter de faire face aux réalités évidentes ou pour affirmer le principe de la pleine souveraineté pour éviter de s'acquitter de ses engagements pris devant la communauté internationale. C'est pourquoi nous appuyons le processus d'examen des méthodes de travail de la Commission des droits de l'homme afin de limiter sa politisation et de lui permettre de se concentrer sur sa mission essentielle qui consiste à vraiment promouvoir et protéger les droits de l'homme partout dans le monde.

La question de la démocratie est étroitement liée à ce thème, comme le rappelle le Secrétaire général, car la démocratie est un droit de l'homme implicitement inclus dans l'article 21 de la Déclaration universelle. L'acceptation croissante dans le monde du paradigme de la démocratie est l'une des réalisations les plus significatives des dernières décennies, même si certains pays y résistent encore en arguant de la valeur de différents types de systèmes. Nous savons que la démocratie – quelles qu'en soient les particularités – ne peut exister qu'accompagnée de la pluralité d'opinions et des partis politiques et du respect des droits et des garanties internationalement reconnus et des constitutions des pays vraiment démocratiques, et

lorsque le pouvoir est issu de l'exercice du vote démocratique de tous les citoyens. Bien entendu, beaucoup de démocraties dépérissent en raison de difficultés sociales et économiques et de dirigeants médiocres et corrompus, mais la seule solution à cela, c'est que la société prenne une part plus importante – et non pas réduite – au processus de prises de décisions.

L'ONU a joué un rôle important en matière d'assistance électorale, garantissant, dans nombre de cas, que des irrégularités dans le processus électoral ne provoquent pas un sentiment de frustration lourd de conséquences pour le processus politique. C'est une question qui exige une attention continue et un plus grand appui de la part de la communauté internationale.

Les menaces urgentes qui pèsent sur la sécurité mondiale ne doivent pas nous faire oublier les mesures à prendre en matière de développement. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il existe à l'heure actuelle un grand fossé entre la rhétorique de l'inclusion et la réalité de l'exclusion. Comme le Président de mon pays, Nestor Kirchner, l'a déclaré il y a quelques jours devant l'Assemblée générale :

« ... la promotion du développement ... n'est plus seulement une question de conscience sociale de la part des pays puissants. Elle a un impact sur leur sécurité et sur leur situation ». (*A/58/PV.11, p. 7*).

L'Argentine appuie les mesures de l'Organisation visant à assurer le suivi des résultats des grandes conférences sur le développement. Toutefois, comme l'indique le récent rapport du Secrétaire général sur le suivi du Sommet de Monterrey (*A/58/216*), les efforts déployés par les pays en développement pour mener à bien des politiques macro-économiques et financières avisées ne concordent pas avec l'attitude manifestée par les pays développés lors de la récente réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún. À cet égard, nous aussi, nous soulignons l'importance vitale d'un cycle fructueux de pourparlers commerciaux internationaux pour revitaliser l'économie et renforcer le processus de développement, ce qui permettrait à nos pays de croître sur la base de ressources découlant véritablement de leurs avantages comparatifs. Nous estimons que l'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements de la Déclaration du Millénaire envisagés pour 2005 pourrait nous permettre

d'entreprendre une évaluation d'ensemble, au cours d'une réunion de haut niveau, des progrès réalisés dans les processus des grandes conférences des années 90.

Dans son rapport sur le suivi du Sommet du Millénaire (A/58/323), le Secrétaire général fait des observations très intéressantes sur la nécessité de renforcer les institutions multilatérales et de procéder à un examen en profondeur de leur architecture. Mon gouvernement est favorable aux efforts visant à rendre l'Organisation plus efficace et plus transparente. La revitalisation de l'Assemblée générale est une des clefs des changements nécessaires, et nous assurons le Président de notre coopération afin de réaliser cette année des progrès considérables dans nos travaux.

Nous sommes également en faveur de la réforme du Conseil de sécurité, mais nous devons dire clairement qu'elle ne pourra se faire que sur la base d'un consensus et d'une démocratisation. Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre de pays privilégiés dotés de sièges permanents; c'était déjà une anomalie lors de la création de l'Organisation, et il ne faudrait pas répéter cette erreur si l'on veut être efficace. Il faudrait au contraire accroître le nombre de membres non permanents de toutes les régions pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et renforcer la légitimité de ses décisions en limitant le droit de veto et en mettant en place des procédures en vue d'une plus grande transparence.

L'Argentine, en tant que pays fondateur de l'ONU, et en dépit des vicissitudes de son histoire nationale, a toujours fait preuve d'attachement à la cause de l'Organisation. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre volonté de participer à cet exercice de réforme en vue de parvenir bientôt à un accord historique qui reflète un équilibre entre les intérêts individuels et l'intérêt général qui est de garantir la paix, la sécurité et le développement pour tous.

M. Hachani (Tunisie) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de l'ONU au nom de ma délégation pour son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État et de gouvernement du monde entier en septembre 2000. Ce rapport a le mérite d'avoir exposé avec clarté et courage les défis auxquels nous sommes tous confrontés ainsi que les mesures à prendre pour les relever.

La Déclaration du Millénaire a tracé la voie que nous devons emprunter d'une manière collective pour que règne la paix et la sécurité dans un monde libéré de la peur. Elle a également défini les grands axes de la coopération internationale en faveur du développement en fixant des objectifs mesurables assortis d'échéances.

Force est de constater que les espoirs suscités par cette Déclaration se sont largement effrités. Les conflits continuent de sévir dans plusieurs régions du monde alors que l'état implacable de la pauvreté, de la faim et des maladies continuent de se resserrer sur les pays en développement.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Tunisie est convaincue qu'une action coordonnée est nécessaire pour formuler des réponses collectives et concertées aux défis anciens et nouveaux auxquels la communauté internationale est confrontée. Les derniers événements survenus sur la scène internationale ont mis en exergue la nécessité de renforcer l'ONU dont les objectifs et principes constituent plus que jamais des repères qui doivent guider les actions de la communauté internationale.

Nous partageons dans ce contexte la vision exprimée par le Secrétaire général dans son rapport appelant notamment à la nécessité de procéder à une réforme des institutions internationales et d'améliorer et de renforcer l'efficacité de l'ONU afin qu'elle puisse exécuter les mandats qui lui ont été confiés par la Charte. Nous voudrions souligner ici tout particulièrement l'importance de démocratiser le Conseil de sécurité, principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Cette démocratisation tant attendue s'avère de plus en plus indispensable afin de refléter les réalités géopolitiques du XXI^e siècle et de permettre au Conseil de sécurité de faire face à l'évolution de la nature des conflits et aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité.

S'agissant des défis posés par les conflits dans le monde, nos regards demeurent constamment tournés vers l'Iraq et le Moyen-Orient toujours en proie à la violence. Le drame que le peuple iraquien continue de vivre constitue pour la communauté internationale une source de vive préoccupation et inquiétude. Tout en réitérant notre attachement à l'indépendance et à l'unité de son territoire et de son peuple, nous réaffirmons la nécessité que la communauté internationale conjugue tous ses efforts et que

l'Organisation des Nations Unies assument son rôle central en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans ce pays frère, afin d'ouvrir la voie à sa reconstruction et de lui permettre de recouvrer les conditions d'une vie normale.

Au Moyen-Orient, la situation continue de se détériorer du fait de la poursuite de l'occupation et des atteroiements d'Israël pour différer le règlement du problème palestinien. Nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il s'implique davantage, conformément aux résolutions pertinentes et loin de la politique de deux poids deux mesures, pour mettre fin à cette escalade et concrétiser les aspirations légitimes des Palestiniens à la création de leur État souverain, avec Al Qods pour capitale, et le retrait d'Israël des territoires syriens et libanais encore occupés. Par ailleurs, la Tunisie, qui a appris avec une grande préoccupation l'agression israélienne contre la République arabe syrienne soeur, condamne ici de nouveau et avec force cette agression qui constitue une atteinte ignoble à la souveraineté d'un pays arabe frère et une violation grave du droit international.

Il est réconfortant s'observer que l'Afrique figure de plus en plus au centre des préoccupations de la communauté internationale. C'est que l'énormité des défis auxquels sont confrontées plusieurs régions en Afrique est telle qu'une mobilisation internationale est indispensable pour aider le continent à inverser les tendances et éviter sa déstabilisation prolongée. Nous appelons les pays développés et le système des Nations Unies et notamment le Conseil de sécurité à renforcer leur engagement en Afrique et à poursuivre leur soutien à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique afin d'endiguer les nombreux conflits et de promouvoir la stabilité politique sans laquelle, le continent ne peut s'attaquer aux tâches urgentes de développement économique et social.

Prévenir vaut mieux que guérir. Ce vieil adage populaire conserve tout son sens et permet s'il est appliqué de sauver des vies innocentes et d'éviter destructions et déstabilisation. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les capacités de l'Organisation dans le domaine de la prévention des conflits. Nous soulignons dans ce contexte la nécessité d'appuyer les efforts déployés aux échelons régional, sous-régional et national pour élaborer des stratégies de prévention.

De même que nous appelons au renforcement du partenariat que le Conseil de sécurité doit établir avec les organisations régionales et sous-régionales en matière de maintien de la paix. Nous soulignons également la nécessité d'améliorer la coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité.

Toujours au chapitre de la paix et de la sécurité, mon pays, la Tunisie, accorde une grande importance à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes. Nous insistons sur la nécessité de conjuguer les efforts, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en vue d'éradiquer ce phénomène dangereux en éliminant ses causes fondamentales, en particulier l'indigence, l'aliénation et le désespoir. La Tunisie qui a activement participé à l'élaboration de la résolution 1373 (2001) adoptée par le Conseil de sécurité au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre 2001 préconise l'établissement d'un code de conduite international pour la lutte contre ce fléau.

Nous sommes convaincus que la détérioration de la situation dans le monde exige que l'on adopte une approche globale et multidimensionnelle basée sur l'interdépendance entre paix et sécurité d'un côté, et le développement de l'autre. Nous sommes également persuadés que la paix et la sécurité ne pourront s'établir et perdurer en l'absence d'un développement harmonieux et la satisfaction des besoins de tous les peuples du monde.

La Déclaration du Millénaire ainsi que les conférences de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet de Johannesburg sur le développement durable ont suscité beaucoup d'espoirs au sein de la communauté internationale, notamment auprès des pays en développement de voir enfin l'avènement d'un ordre socioéconomique stable, juste et solidaire.

En dépit des engagements pris et du consensus qui s'est dégagé en faveur de la lutte contre la pauvreté et de la promotion du développement durable, force est de constater que nombre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ne seront pas atteints par de nombreux pays. Nous assistons par contre à l'augmentation du nombre personnes vivant dans la pauvreté dans le monde, notamment en Afrique, région où la réalisation des objectifs pose le plus grand défi.

En outre, six ans après le Sommet mondial de l'alimentation, plus de 820 millions de personnes souffrent encore de la faim et de la malnutrition alors que nous assistons en même temps à une surproduction alimentaire à l'échelle mondiale. Certes, c'est aux pays en développement qu'incombe la responsabilité première d'atteindre les Objectifs du Millénaire, mais il est clair toutefois que leurs efforts méritent l'appui de la communauté internationale, notamment l'aide de leurs partenaires développés, car la plupart d'entre eux ne réussiront pas seuls.

L'allègement de la dette doit être plus important et plus rapide, de manière à ce que les pays en développement puissent consacrer leurs ressources à la satisfaction des besoins essentiels de leur population plutôt qu'au service de la dette. Il est indispensable de faciliter et d'améliorer l'accès des produits des pays en développement aux marchés mondiaux, ce qui exige une réduction des subventions agricoles et l'élimination des barrières tarifaires. Il s'avère également important que les pays donateurs honorent les engagements qu'ils ont souscrits d'augmenter l'aide publique au développement pour qu'elle atteigne le niveau de 0,7 % de leur revenu national brut.

Il s'agit par ailleurs de faciliter la participation active des pays en développement dans les décisions prises par les grandes organisations internationales, non seulement l'ONU mais également l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Enfin, un mécanisme pour aider à financer la lutte contre la pauvreté est plus nécessaire que jamais. Ceci donne une nouvelle justification à la décision de l'Assemblée générale de créer un Fonds mondial de solidarité, qu'il faut maintenant rendre opérationnel.

Notre attention doit également porter sur le renforcement du processus d'examen des résultats des conférences et sommets relatifs au développement économique et social. Nous nous félicitons à cet égard de l'adoption par l'Assemblée générale, le 23 juin 2003, de la résolution sur le suivi et la mise en oeuvre intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisés par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Cette résolution reflète, à nos yeux, la prise de conscience de la nécessité de stimuler la dynamique politique en faveur de l'application et du suivi des textes issus des grandes conférences et

réunions au sommet. Il reste maintenant à donner effet aux dispositions de ce texte, dont celle relative à la tenue en 2005 d'un sommet sur la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire et autres conférences.

Pour terminer, nous appuyons la proposition du Secrétaire général de créer un groupe composé d'éminentes personnalités pour faire avancer les réformes. Nous estimons essentiel que le choix de ces personnalités reflète la représentation géographique la plus large possible et réponde aux conditions indispensables de neutralité. Par ailleurs, ces réformes doivent être fondamentales et doivent être conformes aux principes énoncés dans la Charte et doivent aussi viser à donner plus de poids à l'action de notre Organisation et à ses décisions et recommandations plutôt qu'à effectuer quelques économies ou exercer des pressions injustifiées sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qui constitue, après tout, l'étendue des préoccupations de la communauté internationale et ses intérêts collectifs.

La réforme envisagée doit servir à confirmer notre engagement commun en faveur d'un multilatéralisme efficace, qui permette de résoudre les problèmes politiques mondiaux d'une manière juste et équitable et qui puisse aider à l'avènement d'un ordre économique et social où tous les pays pourront vivre dans la sécurité et la dignité, et jouir des bénéfices de la mondialisation.

Mme Rivero (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Groupe de Rio, de sorte que nous aimerions simplement mettre l'accent sur certaines questions qui revêtent un intérêt particulier pour l'Uruguay.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer une reconnaissance tout à fait spéciale au travail important et sans relâche réalisé par le Secrétaire général et qui, comme nous le savons tous, a été particulièrement difficile ces derniers temps. Nous avons tous été profondément émus par les attentats terroristes dont l'Organisation a été la cible et par la perte injuste de vies humaines.

C'est pourquoi nous apprécions tout particulièrement les efforts importants déployés par le Secrétaire général pour poursuivre sa mission indéfectible et sa lutte pour que notre Organisation puisse relever les défis auxquels elle est confrontée. Nous nous félicitons surtout de sa détermination à veiller à éviter que les problèmes urgents

qu'impliquent la paix et la sécurité internationales ne nous fassent pas reléguer d'autres questions de fond qui demandent autant d'attention de notre part.

Comme nous l'avons dit dans le débat général, l'Uruguay continuera d'appuyer l'ONU, et nous sommes convaincus que ce n'est qu'à travers des solutions multilatérales que nous atteindrons nos objectifs. Cependant, nous devons être réalistes et accepter que nous ne pouvons prétendre régler toutes les questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales et qui, malheureusement, se prolongent et se succèdent sans interruption, puisque à peine avons-nous réglé un conflit qu'un autre réapparaît.

Nous devons donc vivre avec ces problèmes de paix et de sécurité sans abandonner les efforts pour y remédier, et en même temps consacrer plus de temps, d'énergie et de ressources à des tâches connexes dans les domaines du développement économique et social, tâches que nous ne pouvons remettre à plus tard, car c'est dans ces domaines que se trouvent les causes profondes de la plupart des problèmes politiques.

Deuxièmement, et à propos de ces autres tâches importantes, nous soulignons combien il est pénible de constater qu'en dépit des progrès enregistrés dans le domaine de la santé des enfants, chaque année 11 millions d'enfants environ n'atteignent pas l'âge de 5 ans. Comment est-il possible que, alors que nous pouvons éviter cette grave violation des droits de l'homme, nous ne soyons parvenus ni à une solution ni à réunir les fonds nécessaires à cette fin?

Nous ne pouvons pas nous permettre de voir se répéter chaque année une telle tragédie. Il est indispensable que l'on mette immédiatement en oeuvre un mécanisme permettant de l'éviter, et que l'on ait recours à la coopération, si telle est la façon de faire, et que l'on mette en oeuvre de toute urgence l'association avec la société civile et avec le monde des affaires, et que nous recherchions des moyens qui permettraient de fournir aux groupes les plus vulnérables les vaccins et les médicaments pour mettre un terme à ce drame ou au moins en atténuer l'ampleur. C'est également la raison pour laquelle nous sommes préoccupés par le peu de progrès réalisés dans le développement économique et social et dans la mise en oeuvre des objectifs prioritaires qui ont été énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Nous ne pouvons pas attendre jusqu'en l'an 2015 et risquer de constater que nous n'avons pas pu réaliser les objectifs que nous

nous étions fixés. Il est nécessaire d'établir d'urgence un calendrier de travail avec des objectifs à court terme qui nous permettrait de faire des progrès dans la mise en oeuvre de tous les engagements contractés dans la Déclaration du Millénaire et de renforcer l'un après l'autre les objectifs auxquels nous aspirons.

À l'instar du Secrétaire général, nous sommes pleins d'espoir qu'en 2005, nous pourrions procéder à un examen d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de tous les engagements contractés dans la Déclaration du Millénaire – un examen qui, nous l'espérons, marquera un succès important. Mais nous pensons qu'un plus grand succès consisterait à avoir la détermination politique nécessaire pour traduire dans la réalité la Déclaration du Millénaire.

M. Kazykanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour ses rapports détaillés sur l'application de la Déclaration du Millénaire et sur l'activité de l'Organisation qui, en fait, couvrent l'ensemble des questions dont est saisie l'ONU.

La paix et la sécurité demeurent les principales priorités de la communauté internationale. Nous souscrivons à la conclusion selon laquelle le programme de sécurité commun devrait refléter un consensus global sur les principales menaces à la paix et à la sécurité, et sur notre intervention commune. Il devrait renforcer la solidarité internationale fondée sur les valeurs universelles communes, consacrées dans la Charte.

Le Kazakhstan est convaincu que l'ONU dispose d'un potentiel suffisamment élevé pour coordonner les efforts des États pour faire face aux nouvelles menaces et mettre au point des instruments permettant de créer un système de sécurité complet. Le Kazakhstan appuie fermement les efforts de l'ONU pour renforcer sa capacité en matière de maintien de la paix. Nous partageons l'opinion relative à la nécessité de continuer à rechercher des méthodes de réaction efficace aux nouveaux conflits complexes d'aujourd'hui, qui exigent des actions simultanées dans les domaines du maintien de la paix et du développement.

Dans la Déclaration du Millénaire, les États se sont engagés à prendre des mesures pour éliminer les armes de destruction massive. Ce but ne peut être atteint que par une approche multilatérale et globale et par l'élaboration de stratégies transparentes qui nous

permettraient de libérer le monde des armes nucléaires. Les accords internationaux qui existent dans ce domaine devraient être adaptés aux nouvelles réalités.

L'année dernière, le Secrétaire général a introduit un deuxième ensemble de réformes de l'ONU qui a été approuvé par les États Membres en général. Nous sommes d'accord qu'à ce stade, une analyse complète est nécessaire pour évaluer l'adéquation et l'efficacité des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'ouverture et la transparence de leurs méthodes de travail.

Nous estimons que la tâche principale de la communauté internationale est de renforcer l'ONU, qui est notre outil commun. Sans un renforcement du système entier des Nations Unies, il sera impossible de résoudre les problèmes mondiaux et les conflits régionaux les plus graves. Le Kazakhstan estime que la réforme de l'ONU doit être complète et concerner tous les organes principaux de l'ONU. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général, à savoir que la réforme du Conseil de sécurité devrait être rapidement conduite en vue de faire taire les doutes sur sa légitimité et son autorité.

La question de l'amélioration du travail d'un autre des principaux organes de l'ONU, l'Assemblée générale, est particulièrement pertinente au regard de son rôle unique en tant que tribune universelle pour gérer les questions mondiales de notre temps. Dans le contexte des processus en cours, nous estimons qu'il est nécessaire d'optimiser davantage l'ordre du jour de l'Assemblée générale de mieux l'adapter aux situations actuelles. Nous estimons qu'à cette session, l'Assemblée générale devrait concentrer son attention sur trois questions cardinales : la paix et la sécurité, le développement durable et la réforme de l'ONU. Il est nécessaire d'accroître le rôle de l'ONU dans les domaines social et économique.

Le Kazakhstan appuie la proposition du Secrétaire général d'établir un groupe de haut niveau pour examiner les défis actuels à la paix et à la sécurité et pour renforcer le système des Nations Unies. Comme d'autres pays, nous attendons avec intérêt de recevoir les recommandations du Secrétaire général sur les principaux aspects de la Déclaration du Millénaire, basées sur le travail d'un groupe de haut niveau. Nous estimons également que la coordination entre l'ONU et les organisations régionales doit être revigorée. Une telle coordination permettrait à l'Organisation de

répondre avec succès aux atteintes critiques à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, comme l'a mentionné notre Ministre des affaires étrangères dans sa déclaration lors du débat général, le Kazakhstan propose de créer un conseil permanent des organisations régionales sous les auspices du Secrétaire général.

Dans la Déclaration du Millénaire, nous avons pris l'engagement de mener des actions coordonnées contre le terrorisme international, le trafic de stupéfiants, et le crime organisé. Lors des événements tragiques survenus le 19 août à Bagdad, la communauté internationale a perdu des membres pleins de talent et dévoués aux idéaux des Nations Unies. Tout en condamnant avec force cet acte criminel, nous ne pouvons pas permettre que de telles attaques sapent la volonté de la communauté internationale d'offrir toute l'aide possible aux pays qui ont besoin de l'appui total de l'Organisation.

Il sera nécessaire durant la présente session de continuer le processus d'augmentation du nombre des États Parties aux 12 conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme, et les travaux visant à adopter une convention globale contre le terrorisme.

Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général, quoique optimiste, selon laquelle les Objectifs du Millénaire pour le développement peuvent être atteints au niveau tant mondial que national si, pendant les 12 prochaines années, nous maintenons ou accélérons l'élan qui a été créé pendant les trois premières années du nouveau siècle. Nous estimons que l'ONU devrait continuer de jouer un rôle crucial pour assurer des progrès réguliers vers un partenariat mondial pour le développement et l'application des textes issus des forums mondiaux.

Le Kazakhstan est attaché à l'idée d'une stratégie globale et coordonnée de la communauté internationale pour promouvoir le développement durable. Nous sommes convaincus que les objectifs de développement peuvent être atteints seulement si règnent des conditions économiques favorables, ainsi que la paix et la stabilité, et si nous sommes prêts à coopérer à l'effort avec d'autres États pour créer un monde sans conflit qui repose sur la justice et la prospérité.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (parle en anglais) : Je souhaite ajouter la voix du Zimbabwe aux expressions de remerciement et de gratitude envers le

Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, publié sous la cote A/58/323. Je souhaiterais également m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le rapport du Secrétaire général couvre un large éventail de thèmes et de problèmes internationaux urgents qui préoccupent le Zimbabwe et sur lequel il espère que la communauté internationale centrera son attention en vue d'apporter des solutions durables pour améliorer la qualité de vie de son peuple.

Le Zimbabwe estime que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être atteintes que si la légitimité de l'ONU est respectée par tous ses États Membres, grands et petits. La paix a été établie grâce à notre foi dans les principes consacrés dans la Charte concernant la sécurité collective, en tant que garant de la paix mondiale. Cependant, une récente succession de faits qui ont abouti à l'invasion et à l'occupation de l'Iraq, État Membre souverain de l'ONU, a ébranlé les fondements sur lesquels l'Organisation était édifiée.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans son allocution devant l'Assemblée au début de cette session, que les États se réservent le droit d'agir unilatéralement, ou dans des coalitions ad hoc, cette logique constitue un défi fondamental aux principes sur lesquels, même si cela ne l'était que d'une manière imparfaite, la paix et la stabilité mondiales ont été fondées depuis 58 ans. Le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation et, à vrai dire la nôtre, que si une telle logique était adoptée, arbitrairement, cela pourrait créer des précédents conduisant à la multiplication de l'usage unilatéral et hors-la-loi de la force, avec ou sans justification crédible.

Deux semaines à peine se sont écoulées depuis cette déclaration par le Secrétaire général et nous avons vu une manifestation concrète de cette préoccupation dans l'attaque d'Israël contre la Syrie, sans aucune provocation. Nous pouvons également voir ce même État Membre faire un emploi excessif de la force et occuper la Palestine, au mépris d'un grand nombre de résolutions de l'ONU sur le sujet. Ce comportement doit cesser. Le recours aux actions unilatérales, au mépris de l'ONU, est la route qui nous mènera vers un monde moins sûr. L'unilatéralisme affaiblit l'inviolabilité des principes sur lesquels l'ONU a été bâtie. Après tout, depuis sa création, l'ONU a résolu de nombreux conflits à travers le monde. Chaque atteinte

à l'autorité de l'ONU menace tant les grands États que les petits.

Depuis son indépendance en 1980, le Zimbabwe a placé en tête de liste les problèmes consacrés par les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons à nouveau réaffirmé notre engagement envers la réalisation de ces objectifs lorsque nous avons pris part au Sommet du Millénaire. Nous avons fait de grands pas dans la réduction de la pauvreté, les dispositions ouvrant à tous l'éducation primaire, l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme, pour ne citer que quelques points. Ceci, nous l'avons réalisé tout en nous battant contre vents et marées en tant que pays en développement. Le Zimbabwe partage l'opinion du Secrétaire général, à savoir que l'équité et la croissance sont un des critères qui définissent la vision des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles constituent une préoccupation majeure pour tous les pays. Comme l'Assemblée générale en est consciente, le Zimbabwe figure parmi les pays d'Afrique subsaharienne où la pandémie a annulé certains des progrès réalisés dans la mise en valeur des ressources humaines. Nous avons déclaré la pandémie du VIH/sida désastre national. En tant que Gouvernement nous avons lancé plusieurs initiatives pour combattre la maladie, avec pour objectif d'inverser son effet destructeur et meurtrier. Le Zimbabwe tend par conséquent la main à ses partenaires et s'associe à tous les efforts internationaux en cours et aux différents projets visant à contrecarrer la propagation de la maladie. Il s'agit là d'un danger que nous ne sommes pas en mesure d'affronter seuls. Le Zimbabwe appelle la communauté internationale à tenir les engagements qui ont été pris à ce sujet lorsque nos chefs d'État ou de gouvernement se sont rencontrés au Siège pour une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question au mois de juin 2001.

Nous sommes très reconnaissants au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme institué par le Secrétaire général pour recueillir des ressources permettant de lutter contre cette pandémie. Ce Fonds, en tant qu'institution multilatérale, fait un travail remarquable, malgré les difficultés de trésorerie auxquelles il est confronté. Il a fourni impartialement des ressources aux pays qui en avaient besoin. Ces activités complètent très utilement celles du Programme commun des Nations Unies sur le

VIH/sida. Le Zimbabwe estime qu'il s'agit là de la meilleure façon d'assurer l'affectation des ressources à tous les pays nécessiteux. Chercher à distinguer certains bénéficiaires potentiels pour les exclure n'aurait aucun sens, car la maladie ne respecte pas les frontières.

Le Zimbabwe a le regret de constater que les pays développés tardent à s'acquitter des obligations qu'ils ont explicitement souscrites au titre de questions telles que le commerce, l'allègement de la dette et l'aide publique au développement. Le fait que la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún, au Mexique, au mois de septembre, ait abouti à une impasse et se soit finalement soldée par un échec confirme les pays en développement dans leur constatation que nos partenaires commerciaux ne peuvent plus se contenter de fixer un ordre du jour des négociations qui ne sert que leurs intérêts propres. Nous sommes tous solidaires dans ce monde, grands ou petits pays, développés ou en développement. Nous devons faire en sorte que le commerce mondial profite à tous, pas seulement à un petit nombre.

Une telle approche au commerce mondial serait déterminante pour amener les gouvernements à tenir les engagements qu'ils ont pris en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, que nous avons adopté ici. Nous espérons que pendant les négociations que les membres de l'OMC mènent à Genève, les pays développés feront preuve de la volonté politique nécessaire pour participer sérieusement aux négociations, afin que le commerce mondial soit équitable pour tous.

Le Zimbabwe estime que le programme de redistribution accélérée des terres qu'il vient de mener à bien constitue un pas en avant vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Aucun développement durable ne pouvait avoir lieu au Zimbabwe sans une prise en compte de la question de la redistribution des terres. Nos détracteurs ont toutefois décidé de vilipender mon Gouvernement pour son audacieuse décision de donner la terre au peuple, manière de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Nous sommes convaincus que le Programme des Nations Unies pour le développement, en tant qu'organisme des Nations Unies spécialisé dans le développement, a un rôle crucial à jouer dans ce contexte, pour fournir une assistance financière sous

forme de capitaux et d'autres apports aux nouveaux exploitants agricoles du Zimbabwe. Il s'agit là de la seule façon viable à long terme d'aider le peuple zimbabwéen à lutter contre la faim, la pauvreté et la maladie, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons consacré des ressources nationales à ce programme, mais une assistance nous serait utile et serait vivement appréciée. En ce qui concerne le dédommagement des anciens producteurs agricoles, nous laissons cette question aux soins de ceux qui se sont engagés à financer ce type de programme à la Conférence de Lancaster House en 1979.

Les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance sont des valeurs essentielles qui unissent les nations et les peuples. En effet, aucune nation ne peut connaître le développement si l'un de ces principes est violé ou bafoué. Le Zimbabwe est d'accord que toutes les nations devraient contribuer à l'épanouissement de ces valeurs dans le cadre de leur réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Zimbabwe chérit ces valeurs, car il a dû mener une guerre pour que son peuple puisse jouir de ces droits. Depuis 1980, nous avons tenu des élections tous les cinq ans, religieusement, comme l'exige notre constitution. Chaque fois le peuple zimbabwéen a bénéficié de la possibilité d'élire librement le Gouvernement de son choix. Il est vrai qu'à plusieurs reprises, le parti au pouvoir a perdu des élections municipales ou législatives, au bénéfice des partis d'opposition. Ceci est la règle d'un pays partisan de la démocratie, et non d'un pays qui la refuse.

C'est ici que je tiens à faire une mise au point. Le Zimbabwe ne peut être considéré comme un pays qui refuse obstinément la démocratie quand bien même une majorité de la population désire le changement. Je ne sais pas à quelle majorité on se réfère. Certains voudraient peut-être que le Zimbabwe retourne à son ancien statut de colonie et redevienne la Rhodésie pour nous reconnaître comme démocrates, mais nous ne saurions nous plier à cette demande. La démocratie ne nous a pas été livrée sur un plateau par nos anciens colonisateurs, ce n'est qu'au prix d'une âpre guerre que nous avons pu la proclamer. Nous resterons fidèles à notre cause, qui est d'améliorer la qualité de vie de notre population, et nous ne redeviendrons jamais une colonie.

La séance est levée à 12 h 55.